

**Suite à la réorganisation du Groupe en juin 2012, la gouvernance de la Société repose, d'une part, sur le Gérant et, d'autre part, sur le Conseil de surveillance qui s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique, le Comité des risques et le Comité des rémunérations et des nominations.**

Le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société a décidé de se référer dans le présent rapport est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AfeP) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef) (révisé en novembre 2016) (le « Code AfeP-Medef »). Le Code AfeP-Medef peut être consulté sur le site Internet de l'AfeP (<http://www.afep.com>) et sur celui du Medef (<http://www.Medef.com>). Rothschild & Co ne se conforme pas, ou pas complètement, à certaines recommandations du Code AfeP-Medef, comme indiqué dans le tableau en page 91 du présent rapport.

## 1 Le Gérant, Rothschild & Co Gestion SAS

### 1.1 Rôle et missions

Rothschild & Co Gestion SAS, seul Gérant et représentant légal de Rothschild & Co, a été nommé par les Statuts pour la durée de la Société en qualité de premier Gérant statutaire. Rothschild & Co Gestion SAS, en sa qualité de Gérant, a pour mission la conduite générale des affaires de la Société, holding de tête du Groupe.

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société afin, notamment :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et piloter le contrôle interne de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de la Société ;
- de fixer l'ordre du jour et le projet des résolutions des Assemblées générales d'actionnaires de la Société ;
- de convoquer les assemblées générales d'actionnaires de la Société ; et
- de préparer les rapports et décisions établis en sa qualité de Gérant de la Société.

David de Rothschild, en sa qualité de Président du Gérant de la Société, représente Rothschild & Co dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les Statuts à la collectivité des associés de Rothschild & Co Gestion SAS, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Rothschild & Co Gestion SAS, laquelle agit au nom et pour le compte de la Société, en tant que Gérant.

La liste des mandats détenus par David de Rothschild est présentée en page 74.

### 1.2 Le Conseil de gérance de Rothschild & Co Gestion SAS

Le processus décisionnel du Gérant s'appuie sur son Conseil de gérance, organe collégial assistant le Président du Gérant de la Société dans l'exercice de sa mission en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016/2017, les modalités de gouvernance relatives au fonctionnement et à la composition du Conseil de gérance ont évolué, améliorant la qualité et la solidité de la Gérance, en renforçant également la direction et le contrôle du Groupe, dans l'intérêt du Conseil de surveillance et des actionnaires de la Société, comme suit :

- Alexandre de Rothschild a été nommé Vice-Président Exécutif du Conseil de gérance, avec les pouvoirs nécessaires délégués par le Président du Conseil de gérance pour mener à bien les tâches spécifiques de direction et de contrôle du Groupe et représenter le Gérant dans ses rapports avec les tiers lorsque celui-ci agit pour le compte de la Société ;

- la composition du Conseil de gérance a été renforcée dans l'esprit d'un directoire de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Deux nouveaux membres rejoignent le Conseil de gérance aux côtés du Président, du Vice-Président Exécutif, de Nigel Higgins et d'Olivier Pécoux : Marc-Olivier Laurent, Responsable de la division Capital investissement et dette privée, et Robert Leitão, Responsable de la division Conseil financier ;
- Nigel Higgins, Olivier Pécoux, Marc-Olivier Laurent et Robert Leitão, ont été nommés *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion SAS ; et
- Au 31 mars 2017, le Conseil de gérance comptait six membres : le Président, le Vice-Président Exécutif et les quatre *Managing Partners*.

En outre, David de Rothschild et Olivier Pécoux remplissent les fonctions définies à l'Article L. 511-13 du Code monétaire et financier au sein de la Société en tant que compagnie financière holding supervisée sur une base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Conseil de gérance exerce une fonction consultative, les décisions finales étant prises par son Président.

En ce qui concerne la direction et la supervision globale du Groupe, les domaines suivants relèvent de la compétence du Conseil de gérance, sans préjudice des obligations légales locales applicables aux autres sociétés importantes du Groupe :

- structure organisationnelle du Groupe ;
- stratégie et direction générale ;
- nominations et rémunérations ;
- finance ;
- gestion du capital ;
- gestion des risques et contrôle interne (dont les politiques Groupe) ; et
- marque, marketing & communication.

Le Conseil de gérance se réunit au minimum quatre fois par an, avant les réunions du Conseil de surveillance et ses comités spécialisés, afin de préparer et d'examiner en amont les rapports qui leurs seront soumis.

Au-delà de ces réunions trimestrielles, afin d'assurer le fonctionnement efficace de la direction et de la supervision du Groupe et d'optimiser la transmission des informations au Conseil de surveillance, le Conseil de gérance peut se réunir plus souvent, si le Président en fait la demande.

En outre, MM. Nigel Higgins et Olivier Pécoux, représentent le Gérant au sein du *Group Executive Committee* (autrefois dénommé le *Group Management Committee*), le comité exécutif de Rothschild & Co. Ils co-président le *Group Executive Committee* et sont conjointement responsables de la supervision et de la coordination des fonctions support du Groupe. Le *Group Executive Committee* se réunit mensuellement pour assurer, entre autres, que la Société et les entités de Groupe mettent en œuvre effectivement les décisions prises par le Gérant de la Société au nom et pour le compte de celle-ci.

## Rothschild & Co Gestion SAS

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Gérant statutaire

### Informations générales

Société par actions simplifiée	Date de première nomination : 8 juin 2012
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 1	Date du dernier renouvellement : n/a (désigné en tant que Gérant dans les statuts)
	Date d'échéance : pour la durée de la Société

### Autres mandats et fonctions occupés

<b>Au sein du Groupe</b> <b>En France :</b> Associé-gérant de RCB Gestion SNC	<b>A l'extérieur du Groupe</b> Néant
<b>A l'étranger :</b> Néant	

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

<b>En France :</b> Néant	<b>A l'étranger :</b> Néant
-----------------------------	--------------------------------

## David de ROTHSCHILD

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

### Informations générales

Français	Date de première nomination : 8 juin 2012
Né en 1942	Date du dernier renouvellement : n/a
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 2 520	Date d'échéance : échéance définie conformément aux dispositions statutaires de Rothschild & Co Gestion

### Autres mandats et fonctions occupés

<b>Au sein du Groupe</b> <b>En France :</b> Président de Rothschild Concordia SAS Membre du Conseil de surveillance de Banque Martin-Maurel SA Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS Président de SCS Holding SAS Président de Rothschild & Co Commandité SAS Président de RCG Partenaires SAS Président de RCI Partenaires SAS Président de Cavour SAS Président de Verdi SAS Président de Aida SAS Président de Financière Rabelais SAS Président de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS Président de Financière de Reux SAS Président de Financière de Tournon SAS Associé-gérant de RCB Partenaires SNC Gérant de Béro SCA Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RCB Gestion SNC Administrateur unique de GIE Sagitas	<b>A l'extérieur du Groupe</b> <b>En France :</b> Associé-gérant de Rothschild Ferrières SC Associé-gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC Associé-gérant de Société Civile du Haras de Reux SC Membre du Conseil de surveillance de Euris SAS Administrateur de Casino SA <sup>(1)</sup> Administrateur unique de GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères
<b>A l'étranger :</b> Président de Rothschild Europe BV (Pays-Bas) Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)	<b>A l'étranger :</b> Néant

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

<b>En France :</b> Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA jusqu'à la fusion avec la Société (2017) Administrateur de Edmond de Rothschild SA (2015) (hors Groupe) Président de RCG Gestion SAS (2013) Président de RCB Gestion SNC (2013) Président de RCBP Gestion SAS (2013) Président de RCI Gestion SAS (2013) Président de Norma SAS (2013)	<b>A l'étranger :</b> Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (2016) Vice-Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (2016) Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2016) Administrateur de Rothschild Holding AG (Suisse) (2016) Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (2016) Président de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (2015) Président de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014) Président de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014) Administrateur de Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine) (2014) Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013) Administrateur de De Beers SA <sup>(1)</sup> (Luxembourg) (2013) (hors Groupe)
--	--

(1) Société cotée

## 2 Le Conseil de surveillance

(Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise)

En application des alinéas 7 à 9 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 226-10-1 dudit code, le présent rapport rend compte des principes de gouvernement d'entreprise de Rothschild & Co.

Le présent rapport présente les attributions du Conseil de surveillance, les obligations de ses membres, ainsi que les statuts et les attributions des comités spécialisés du Conseil de surveillance. Ceux-ci ressortent des dispositions des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des règlements intérieurs de ses comités spécialisés.

L'ensemble des diligences ayant permis la préparation de ce rapport ont été exposées au Conseil de surveillance, qui en a approuvé les termes lors de sa réunion du 14 juin 2017.

### 2.1 Composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance est composé de 18 membres au plus, actionnaires de la Société, qui sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui détermine également, conformément aux statuts de la Société, la durée de leurs mandats. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion sont réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

A la suite du décès de Lord Leach of Fairford le 12 juin 2016<sup>(1)</sup>, de la démission de Martin Bouygues le 27 septembre 2016 et de la nomination d'Adam Keswick en qualité de nouveau membre par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 29 septembre 2016, au 31 mars 2017 le Conseil de surveillance comptait 14 membres :

- |                                  |   |                         |
|----------------------------------|---|-------------------------|
| ■ Éric de Rothschild, Chairman   | ■ Adam Keswick                                    | ■ Anthony de Rothschild |
| ■ André Lévy-Lang, Vice-Chairman | ■ Arielle Malard de Rothschild                    | ■ Sipko Schat           |
| ■ Dr. Daniel Daeniker            | ■ Lucie Maurel-Aubert                             | ■ Peter Smith           |
| ■ Angelika Gifford               | ■ Carole Piwnica                                  | ■ Luisa Todini          |
| ■ Sylvain Héfès                  | ■ Jacques Richier                                 |                         |
| ■ Membres non-indépendants       | ■ Membres indépendants au sens du Code Afep-Medef |                         |

Parmi les 14 membres du Conseil de surveillance, neuf membres sont indépendants : Daniel Daeniker (également membre du Comité des risques et du Comité stratégique), Angelika Gifford, Adam Keswick, André Lévy-Lang (également membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique), Carole Piwnica (également membre du Comité d'audit et du Comité stratégique), Jacques Richier, Sipko Schat (également Président du Comité des risques), Peter Smith (également Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations, et du Comité stratégique) et Luisa Todini (également membre du Comité des rémunérations et des nominations).

Au cours de l'exercice 2016/2017, les mandats de cinq membres ont été renouvelés par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 29 septembre 2016, comme suit : Angelika Gifford, Luisa Todini, Carole Piwnica, Arielle Malard de Rothschild et Daniel Daeniker. Adam Keswick a été désigné en tant que nouveau membre du Conseil de surveillance par la même Assemblée Générale des actionnaires.

M. François Henrot a en outre été désigné en qualité de censeur du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 29 septembre 2016.

Le Secrétaire général (et Directeur juridique de la Société) assure le secrétariat des réunions du Conseil de surveillance sous le contrôle du Président du Conseil de surveillance.

### 2.2 Profil des membres du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats

Une présentation synthétique de chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que la liste de leurs mandats et fonctions occupés au sein et à l'extérieur du Groupe, en France et à l'étranger, au 31 mars 2017, sont présentés ci-après.

Plus d'informations, et notamment une courte biographie de chaque membre, sont disponibles sur le site de la société [www.rothschildandco.com](http://www.rothschildandco.com).

(1) Le communiqué de presse en date 14 juin 2016 s'y référant est disponible sur le site internet de Rothschild & Co (<https://www.rothschildandco.com/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=3476&LangType=1036>).

## Éric de ROTHSCHILD

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

### Principale fonction :

- Président du Conseil de surveillance de la Société

---

### Informations générales

Français  
Né en 1940  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 29 octobre 2004  
Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

---

### Autres mandats et fonctions occupés

#### Au sein du Groupe

##### En France :

Administrateur et Directeur général de Rothschild Concordia SAS  
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC  
Associé commandité gérant de Béro SCA  
Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS

##### A l'étranger :

Président de Rothschild Holding AG (Suisse)  
Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)  
Administrateur de The Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)  
Administrateur de Concordia AG (Suisse)

#### A l'extérieur du Groupe

##### En France :

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de :

- Président de Société du Château Rieussec SAS
- Co-Gérant de Château Lafite Rothschild SC
- Gérant de Château Duhart-Milon SC
- Gérant de La Viticole de Participation SCA, co-Gérant de Domaines Barons de Rothschild (Lafite) SCA

Président de la Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques  
Membre du Conseil de surveillance de Milestone SAS  
Membre du Conseil de surveillance de SIACI Saint-Honoré SA  
Administrateur de Baronnes et Barons Associés SAS  
Administrateur de Christie's France SA  
Administrateur de la Société des Amis du Louvre  
Administrateur du Centre National de la Photographie

##### A l'étranger :

Président et administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)  
Administrateur de Los Vascos SA (Chili)

---

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

#### En France :

Néant

#### A l'étranger :

Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (2016)  
Président de Rothschild Asset Management Holdings AG (Suisse) (2016)  
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2016)  
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (2016)  
Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (2014)  
Administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014)  
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)  
Administrateur de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (2013)

---

## André LÉVY-LANG

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Vice-Président et membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité stratégique

### Principale fonction :

- Président et fondateur de l'Institut Louis Bachelier

### Informations générales

Français  
Né en 1937  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 4 305

Date de première nomination : 29 octobre 2004  
Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

### Autres mandats et fonctions occupés

**Au sein du Groupe**  
Néant

Administrateur de l'Institut Français des Relations Internationales (association)  
Administrateur de l'Hôpital Américain de Paris (association)  
Administrateur de l'Institut des Hautes Études Scientifiques (association)  
Administrateur de Paris Sciences et Lettres (association)

**A l'extérieur du Groupe**

**En France :**  
Président du Conseil de surveillance de Les Échos SAS  
Président de La Fondation du Risque (association)  
Président de l'Institut Louis Bachelier (association)

**A l'étranger :**  
Néant

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

**En France :**  
Président de l'Institut Français des Relations Internationales (association) (2015) (hors Groupe)  
Président du Comité d'audit de Paris Orléans SCA<sup>(1)</sup> (2013)  
Vice-Président de l'Institut Europlace de Finance (association) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur du Groupe des Ecoles Nationales d'Économie et Statistique (2013) (hors Groupe)

**A l'étranger :**  
Néant

## Dr. Daniel DAENIKER

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques
- Membre du Comité stratégique

### Fonction principale :

- *Managing Partner* de Homburger AG (Suisse)

### Informations générales

Suisse  
Né en 1963  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 2 010

Date de première nomination : 25 septembre 2014  
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

**Au sein du Groupe**  
Néant

**A l'étranger :**  
Administrateur de dormakaba Holding AG<sup>(1)</sup> (Suisse)  
Administrateur de Homburger AG (Suisse)

**A l'extérieur du Groupe**

**En France :**  
Néant

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Administrateur de GAM Holding AG<sup>(1)</sup> (Suisse) (2015) (hors Groupe)  
Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)

(1) Société cotée

## Angelika GIFFORD

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

### Fonction principale :

- Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité *Software* de Hewlett-Packard GmbH (Allemagne)

### Informations générales

---

Allemande  
Née en 1965

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014  
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

---

**Au sein du Groupe**  
Néant

**A l'extérieur du Groupe**  
**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité *Software* de Hewlett-Packard GmbH (Allemagne)  
Membre du Directoire de Atlantic Bridge e.V (Allemagne)  
Administrateur de ProSieben Sat.1 Media SE<sup>(1)</sup> (Allemagne)  
Membre du Conseil de surveillance de TUI AG<sup>(1)</sup> (Allemagne)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

---

**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Néant

## Sylvain HÉFÈS

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Président du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité d'audit

### Fonction principale :

- Président Europe de Rhône Capital

### Informations générales

---

Français  
Né en 1952

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 29 mars 2012  
Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018

### Autres mandats et fonctions occupés

---

**Au sein du Groupe**  
**En France :**

Administrateur de Rothschild Concordia SAS  
Membre du Comité consultatif de Five Arrows Managers SAS

**A l'extérieur du Groupe**  
**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
*Senior Advisor* de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)  
Membre du Comité des investissements de Five Arrows Principal Investments SCA SICAR (Luxembourg)  
Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Iles Vierges britanniques)  
Président de Francarep, Inc. (États-Unis)

**A l'étranger :**  
Administrateur de Rhone Capital LLC (États-Unis)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

---

**En France :**  
Président du Directoire de Paris Orléans SA<sup>(1)</sup> (jusqu'au 29 mars 2012)  
Membre du Rothschild Group Risk Committee (2014)

Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)  
Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)  
Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

**A l'étranger :**  
Administrateur de IntercontinentalExchange Group, Inc<sup>(1)</sup> (États-Unis) (2015) (hors Groupe)  
Administrateur de NYSE Euronext Inc. (États-Unis) (2013) (hors Groupe)  
Membre du Comité consultatif de General Atlantic LLC (États-Unis) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée

## Adam KESWICK

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

### Fonction principale :

- Président de Matheson & Co Limited (Royaume-Uni)

### Informations générales

Britannique  
Né en 1973  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017: 10

Date de première nomination : 29 septembre 2016  
Date du dernier renouvellement : n/a  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

#### Au sein du Groupe

Néant

#### A l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

#### A l'étranger :

Président de Jardine Pacific Limited (Bermudes)  
Président de Jardine Schindler Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Président de Matheson & Co limited (Royaume-Uni)  
Administrateur de Jardine Matheson Holdings Limited<sup>(1)</sup> (Bermudes)  
Administrateur de Jardine Motors Group UK Limited (Royaume-Uni)  
Administrateur de Dairy Farm International Holdings Limited<sup>(1)</sup> (Bermudes)

Administrateur de Hongkong Land Holdings Limited<sup>(1)</sup> (Bermudes)  
Administrateur de Mandarin Oriental International Limited<sup>(1)</sup> (Bermudes)  
Administrateur de Jardine Strategic Holdings Limited<sup>(1)</sup> (Bermudes)  
Administrateur de JMH Finance Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Administrateur de JMH Investments Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Administrateur de JMH Management Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Administrateur de JMH treasury Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Administrateur de JSH Treasury Limited (Iles Vierges Britanniques)  
Administrateur non-exécutif de Jardine Lloyd Thompson Group plc<sup>(1)</sup> (Royaume-Uni)  
Administrateur non-exécutif de Ferrari NV<sup>(1)</sup> (Pays-Bas)  
Administrateur non-exécutif de Yabuli China Entrepreneurs Forum (Chine)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

#### Au sein du Groupe

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2012)

#### Hors Groupe :

Président-Directeur général de Jardine Motors Group Holdings Limited (Bermudes) (2016)  
Président-Directeur général de Jardine Motors Group Limited (Bermudes) (2016)  
Président de Jardine Pacific Limited (Bermudes) (2016)  
Président de Jardine, Matheson & Co., Limited (Chine) (2016)  
Président de Zung Fu Company Limited (Chine) (2016)  
Président de Fu Tung Holdings Limited (Chine) (2016)  
Président et administrateur non-exécutif de Gammon China Limited (Bermudes) (2016)  
Vice-Président et Directeur Général Délégué de Jardine Matheson Limited (Bermudes) (2016)  
Administrateur de Zhongsheng Group Holdings Limited<sup>(1)</sup> (Iles Cayman) (2016)  
Administrateur de JRE Asia Capital Management Limited (Iles Cayman) (2016)  
Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group International Limited (Bermudes) (2016)  
Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group Limited (Hong Kong) (2016)  
Administrateur de Dairy Farm Management Services Limited (Bermudes) (2016)  
Administrateur de Yonghui Superstores Co. Limited<sup>(1)</sup> (Chine) (2016)  
Administrateur de Hongkong Land Limited (Bermudes) (2016)  
Administrateur de Jardine Matheson (China) Limited (Chine) (2016)  
Administrateur de The Hongkong Land Co., Limited (Chine) (2016)  
Administrateur de Hongkong Land China Holdings Limited (Bermudes) (2016)  
Administrateur de Maxim's Caterers Limited (Chine) (2016)  
Administrateur de Mindset Limited (Chine) (2016)

Administrateur de OHTL Public Company Limited (Thaïlande) (2016)  
Administrateur de JRE Asia Capital Limited (Iles Cayman) (2013)  
Administrateur de Jardine Motors (China) Limited (Chine) (2013)  
Administrateur de Pandora Asset One Limited (Chine) (2013)  
Président de Gammon Capital Management Limited (Chine) (2012)  
Président de HACTL Investment Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques) (2012)  
Président de Jardine OneSolution Holdings Limited (Bermudes) (2012)  
Président de Jardine OneSolution Limited (Bermudes) (2012)  
Président de Pizza Vietnam Limited (Vietnam) (2012)  
Président de Jardine Restaurants Victoria S.A. (Panama) (2012)  
Président de Strawberry Hill Development Limited (Suisse) (2012)  
Président de The Jardine Engineering Corporation, Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de Hong Kong Air Cargo Industry Services Limited (Chine) (2012)  
Président de Hong Kong Air Cargo Terminals Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de Jardine Matheson & Co. (Macao) Limited (Macao) (2012)  
Administrateur de Jardine OneSolution Holdings (C.I.) Limited (Iles Cayman) (2012)  
Administrateur de Jardine Properties Investments Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de JEC (HK) Holdings Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de KFC Vietnam Joint Venture Company Limited (Vietnam) (2012)  
Administrateur de Pandora Asset Holdings Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de Pizza Hut Hong Kong Management Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de Pizza Vietnam Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques) (2012)  
Administrateur de TYS Limited (Chine) (2012)  
Administrateur de Fleet Trans International Co. Limited (Chine) (2012)

(1) Société cotée

## Arielle MALARD de ROTHSCHILD

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques

### Fonction principale :

- Gérante de Rothschild & Cie SCS

### Informations générales

Française  
Née en 1963  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014  
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

#### Au sein du Groupe

**En France :**  
Gérante de Rothschild & Cie SCS

Administrateur d'Imerys SA<sup>(1)</sup>  
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Imerys SA<sup>(1)</sup>  
Administrateur de la Fondation de Rothschild (association caritative)  
Administrateur de Traditions pour demain (association caritative)

#### A l'étranger :

Néant

#### A l'étranger :

Trésorière de CARE International (Suisse)  
Administrateur d'Electrica SA<sup>(1)</sup> (Roumanie & Royaume-Uni)  
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Electrica SA<sup>(1)</sup> (Roumanie & Royaume-Uni)  
Membre du Comité d'audit et des risques d'Electrica SA<sup>(1)</sup> (Roumanie & Royaume-Uni)

#### A l'extérieur du Groupe

**En France :**  
Présidente de CARE France  
Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

#### En France :

Néant

#### A l'étranger :

Vice-Présidente de de CARE International (Suisse) (2016)

## Lucie MAUREL-AUBERT

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

### Fonction principale :

- Présidente du Conseil de surveillance de Banque Martin Maurel SA

### Informations générales

Française  
Née en 1962  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 12 610

Date de première nomination : 8 juin 2012  
Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018

### Autres mandats et fonctions occupés

#### Au sein du Groupe

**En France :**  
Présidente du Conseil de surveillance de Banque Martin Maurel SA  
Présidente du Conseil de surveillance d'International Capital Gestion SA  
Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA  
Membre du Conseil de surveillance de BBR Rogier SA  
Présidente de Grignan Participations SAS  
Présidente de Hoche Paris SAS  
Présidente d'Immobilière Saint Albin SAS

#### A l'extérieur du Groupe

**En France :**  
Présidente du Conseil de surveillance de Hoche Gestion Privée SA  
Présidente du Conseil de surveillance de Optigestion SA  
Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution  
Vice-Présidente de l'Association Française des Banques  
Administrateur de Compagnie Plastic Omnium SA<sup>(1)</sup>  
Administrateur de Théâtre du Châtelet  
Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph  
Gérant de SC BD Maurel  
Gérant de SC Paloma

#### A l'étranger :

Gérant (Type A) de Mobilim International SàRL (Luxembourg)

#### A l'étranger :

Néant

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

**En France :**  
Membre du Directoire et Directeur général de Banque Martin Maurel SA (2017)  
Vice-Présidente, Directrice générale déléguée et Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel SA (2017)  
Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA (2017)  
Représentante permanente de la Banque Martin Maurel en qualité de membre du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (2017)

Administrateur de Montupet SA<sup>(1)</sup> (2016) (hors Groupe)  
Membre du Conseil de surveillance d'Aéroport Marseille Provence (2015) (hors Groupe)  
Présidente du Groupement Européen de Banques (2015) (hors Groupe)  
Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA SA (2014) (hors Groupe)  
Vice-Présidente du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (2013) (hors Groupe)

#### A l'étranger :

Néant

(1) Société cotée



## Carole PIWNICA

### Fonctions au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégique

### Fonction principale :

- Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume Uni)

### Informations générales

Belge	Date de première nomination : 25 septembre 2014
Née en 1958	Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10	Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

<b>Au sein du Groupe</b> Néant	<b>A l'étranger :</b> Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume Uni) Administrateur de Big Red (États-Unis) Administrateur d'Elevance (États-Unis) Administrateur d'Amyris Inc. <sup>(1)</sup> (États-Unis) Administrateur de I20 (Royaume-Uni)
<b>A l'extérieur du Groupe</b> <b>En France :</b> Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA <sup>(1)</sup> Membre du Comité d'audit de Sanofi SA <sup>(1)</sup> Membre indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA <sup>(1)</sup> Présidente du Comité de la gouvernance et des nominations d'Eutelsat Communications SA <sup>(1)</sup>	

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

<b>En France :</b> Présidente du Comité des rémunérations d'Eutelsat Communications SA <sup>(1)</sup> (2016)	<b>A l'étranger :</b> Administrateur de RecyCoal Ltd (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe) Administrateur de Louis Delhaize <sup>(1)</sup> (Belgique) (2013) (hors Groupe)
---	---

## Jacques RICHIER

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance

### Fonction principale :

- Président-Directeur général de Allianz France SA

### Informations générales

Français	Date de première nomination : 27 septembre 2010
Né en 1955	Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10	Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

### Autres mandats et fonctions occupés

<b>Au sein du Groupe</b> Néant	<b>A l'étranger :</b> Administrateur non-exécutif de Georgia Healthcare Group plc <sup>(1)</sup> (Royaume-Uni) Membre du Comité d'audit de Georgia Healthcare Group plc <sup>(1)</sup> (Royaume-Uni) Membre du Comité des nominations de Georgia Healthcare Group plc <sup>(1)</sup> (Royaume-Uni)
<b>A l'extérieur du Groupe</b> <b>En France :</b> Président-Directeur général de Allianz IARD SA Président-Directeur général de Allianz Vie SA Président-Directeur général de Allianz France SA Président du Conseil de surveillance de Allianz Worldwide Partners SAS Vice-Président de la Fédération Française de l'Assurance Membre du Conseil de surveillance de Euler Hermes SA <sup>(1)</sup> Représentant permanent de Allianz IARD SA en tant que membre du Conseil de surveillance de IDI SCA <sup>(1)</sup> Administrateur de Allianz Africa SA Administrateur de Régie Ligne d'Azur EPIC	

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

<b>En France :</b> Administrateur de AWP Health & Life SA (2016) (hors Groupe) Président du Conseil de surveillance de Allianz Worldwide Care SA (2015) (hors Groupe) Président de Allianz Worldwide Partners SAS (2015) (hors Groupe) Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Assistance SAS (2013) (hors Groupe) Membre du Conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA (2012) (hors Groupe)	<b>A l'étranger :</b> Président de Allianz Worldwide Care Ltd (Irlande) (2014) (hors Groupe) Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne) (2014) (hors Groupe)
--	---

(1) Société cotée

## Anthony de ROTHSCHILD

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance

### Fonction principale :

- Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

### Informations générales

---

Britannique  
Né en 1977

Date de première nomination : 8 juin 2012  
Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

### Autres mandats et fonctions occupés

---

#### Au sein du Groupe

**En France :**  
Administrateur de Rothschild Concordia SAS

#### A l'extérieur du Groupe

**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Administrateur de Ascott Farms Ltd (Royaume-Uni)  
Administrateur de Ascott Nominees Ltd (Royaume-Uni)  
Administrateur de Southcourt Stud Company Ltd (Royaume-Uni)  
Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

---

**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Administrateur de Ascott Properties Ltd (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe)  
Administrateur de William and Suzue Curley Ltd (Royaume-Uni) (2014) (hors Groupe)  
Administrateur de A7 Music Ltd (Royaume-Uni) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2012)

## Sipko SCHAT

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président du Comité des risques

### Principale Fonction :

- Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas)

### Informations générales

---

Néerlandais  
Né en 1960

Date de première nomination : 8 juin 2012  
Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

### Autres mandats et fonctions occupés

---

#### Au sein du Groupe

**En France :**  
Néant

#### A l'extérieur du Groupe

**En France :**  
Néant

**A l'étranger :**  
Administrateur Rothschild Bank AG (Switzerland)  
Président du Comité d'audit et des risques de Rothschild Bank AG (Switzerland)

**A l'étranger :**  
Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas)  
Administrateur non-exécutif OCI N.V.<sup>(1)</sup> (Pays-Bas)  
Administrateur de Trafigura Group Pte Ltd (Singapour)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

---

**En France :**  
Représentant de Rabobank en qualité d'Administrateur de NYSE Euronext (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Bank Sarasin & Cie AG (Suisse) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur de Rabo Real Estate (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)  
Représentant permanent de Rabobank en qualité d'Administrateur de VNO-NCW (Confédération de l'industrie et des employeurs des Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2012)

**A l'étranger :**  
Membre du Directoire de Rabobank Nederland (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)  
Président du *Wholesale Management Team* de Rabobank International (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée

## Peter SMITH

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité stratégique

### Fonction principale :

- Président non-exécutif et administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)

### Informations générales

Britannique  
Né en 1946  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 27 septembre 2012  
Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2015  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2018

### Autres mandats et fonctions occupés

#### Au sein du Groupe

**En France :**  
Néant

#### A l'étranger :

Président non-exécutif et administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)  
Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse)  
Membre du Comité d'audit et des risques de Rothschild Bank AG (Suisse)

#### A l'extérieur du Groupe

**En France :**  
Néant

#### A l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Land Restoration Trust (association caritative) (Royaume-Uni)  
Administrateur de Casa San Damian Limited (Royaume-Uni)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

**En France :**  
Néant

Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)  
Président du Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)  
Membre du Comité des rémunérations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

#### A l'étranger :

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Savills Plc<sup>(1)</sup> (Royaume-Uni) (2016)  
Administrateur de Associated British Foods Plc<sup>(1)</sup> (Royaume-Uni) (2016)  
Président non-exécutif du Conseil d'administration de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc<sup>(1)</sup> (Royaume-Uni) (2015) (hors Groupe)

(1) Société cotée

## Luisa TODINI

### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

### Fonction principale :

- Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)

### Informations générales

---

Italienne  
Née en 1966  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues au 31 mars 2017 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014  
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

### Autres mandats et fonctions occupés

---

#### Au sein du Groupe

Néant

Co-Présidente du Forum pour le dialogue entre l'Italie et la Russie sur la Société Civile (Italie)  
Présidente de l'Association Agronetnetwork  
Présidente du Comité de Direction, Project Grow Generating Real Opportunities for Women (LUISS Guido Carli)  
Administrateur de Salini Costruttori SpA (Italie)  
Administrateur de LUISS Guido Carli University  
Administrateur Confindustria (fédération italienne des entreprises) General Council  
Administrateur de Italy China Foundation  
Membre de l'European Council on Foreign Relations  
Membre du Comité de Direction de l'association culturelle Civita  
Administrateur de la Foundation Child for Study and Research into Childhood and Adolescence (Italie)  
Membre du Comité de Direction d'Assonime (Italie)

#### A l'extérieur du Groupe

##### En France :

Néant

##### A l'étranger :

Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)  
Présidente de Todini Finanziaria SpA, Ecos Energia Srl (Italie)  
Présidente de Comitato Leonardo-Italian Quality Committee (Italie)  
Présidente de Fondazione Poste Insieme (Italie)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

---

#### En France :

Néant

Présidente de FIEC (Fédération européenne de l'industrie de la construction) (Italie) (2012) (hors Groupe)

#### A l'étranger :

Présidente de Poste Italiane<sup>(1)</sup> (Italie) (2017) (hors Groupe)  
Présidente d'Uni-Esco Srl (Italie) (2016) (hors Groupe)  
Gérant unique de Proxima Srl (Italie) (2016) (hors Groupe)  
Administrateur de RAI SpA<sup>(1)</sup> (Italie) (2014) (hors Groupe)  
Administrateur de Cedit SpA (Italie) (2014) (hors Groupe)

Présidente de Cantina Todini Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur de Salini SpA (Italie) (2013) (hors Groupe)  
Administrateur de Tiesse Holding Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)

(1) Société cotée

Il est rappelé que les mandats de MM. Éric de Rothschild, André Levy-Lang et Jacques Richier arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 28 septembre 2017. Le renouvellement des mandats de MM. Éric de Rothschild et d'André Levy-Lang sera soumis à l'approbation des actionnaires. Plus d'informations sur ces propositions de renouvellements et de désignation de nouveaux membres seront disponibles dans le Document d'assemblée générale, qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, conformément au droit applicable.

## 2.3 Profil des censeurs du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats

Les principales fonctions au sein du Groupe de François Henrot, qui a été nommé en qualité de censeur au sein du Conseil de surveillance, sont présentées ci-dessous ainsi que la liste de ses mandats et fonctions occupés au sein et à l'extérieur du Groupe, en France et à l'étranger, au 31 mars 2017, sont présentés ci-après.

### François HENROT

#### Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Censeur au sein du Conseil de surveillance

#### Principale fonction :

- Gérant de Rothschild & Cie SCS (à travers son EURL FH GFA)

#### Informations générales

Français  
Né en 1949  
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au  
31 mars 2017 : 476 260

Date de première nomination : 29 septembre 2016  
Date du dernier renouvellement : n/a  
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

#### Autres mandats et fonctions occupés

##### Au sein du Groupe

###### En France :

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé-gérant de RCB Partenaires SNC  
Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS

Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

###### A l'étranger :

Néant

##### A l'extérieur du Groupe

###### En France :

Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA<sup>(1)</sup>

###### A l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)

Administrateur de Yam Invest NV (Pays-Bas)

Administrateur non-exécutif de BMCE Bank SA<sup>(1)</sup> (Maroc)

#### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

##### En France :

Censeur du Conseil de surveillance de Vallourec SA<sup>(1)</sup> (2015) (hors Groupe)

Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS (2014)

Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (2014)

Membre du Conseil de surveillance des 3 Suisses SA (2013) (hors Groupe)

##### A l'étranger :

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

(1) Société cotée

## 2.4 Attributions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment le système de *reporting* de l'information financière et comptable et le dispositif de contrôle interne en matière de risques, de conformité et d'audit interne, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

A l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de surveillance ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Gérant présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Gérant soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels opérationnels et, au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;
- le Conseil de surveillance approuve le rapport du Président sur la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- il délibère annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L. 226-10 et L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ;
- il veille à la qualité de l'information fournie par le Groupe Rothschild & Co à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par le Gérant et le rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononce selon les modalités déterminées sous l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
  - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans du Groupe Rothschild & Co ;
  - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement ; et
  - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe Rothschild & Co ;
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de distribution de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

## 2.5 Obligations des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance s'assure, avant d'assumer ses fonctions, qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Pour les nouveaux entrants, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de surveillance leur sont remis préalablement à leur entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de surveillance entraîne l'adhésion aux termes de son règlement intérieur.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance consacre à la préparation des réunions du Conseil, ainsi que des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Les membres du Conseil de surveillance doivent participer à chaque réunion du Conseil de surveillance et aux réunions des comités dont ils sont membres, le cas échéant, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires, sauf en cas d'empêchement et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le Secrétaire.

Les dossiers de réunion du Conseil de surveillance, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la réunion sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce en dehors du cadre normal de leurs fonctions ou de leur profession, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles ils ont été obtenus. Ils doivent prendre toutes les mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec le Groupe Rothschild & Co. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de surveillance à une opération à laquelle Rothschild & Co est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de surveillance, est portée à la connaissance du Conseil de surveillance préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du Groupe Rothschild & Co sans en informer préalablement ledit Conseil.

Chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de surveillance, d'informations non encore rendues publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence significative sur le cours desdits instruments financiers ou le cours des instruments financiers qui leur sont liés. Ce devoir s'impose sans que la Société ait à préciser que les informations concernées sont confidentielles ou privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquiescer ou céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil de surveillance à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites au nominatif : soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société, soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil de surveillance ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, warrants, obligations échangeables...) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ; et
- toute transaction sur l'action Rothschild & Co, y compris les opérations de couverture, pendant les trente jours calendaires qui précèdent la publication des comptes sociaux et consolidés annuels, semestriels et le cas échéant, des comptes trimestriels complets (la période est réduite à quinze jours s'agissant de la publication financière de l'information trimestrielle) ainsi que le jour de la publication est strictement interdite pour tout membre du Conseil de surveillance ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil de surveillance au cours de laquelle ces résultats ont été examinés ; la même règle s'applique pour l'annonce de l'estimation des résultats annuels et semestriels.

## 2.6 Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance

### 2.6.1 Convocation

Sur proposition de son Président, le Conseil de surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir, un calendrier de ses réunions.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance,

du Gérant de la Société, ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La(es) personne(s) convoquant le Conseil de surveillance arrêtent l'ordre du jour de la réunion et le communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés aux membres du Conseil de surveillance.

Tous les membres du Conseil de surveillance peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services ; ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués quarante-huit heures au moins avant la réunion du Conseil de surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Les membres du Conseil de gérance participent aux réunions du Conseil de surveillance, avec voix consultative afin de donner *quitus* au Gérant vis-à-vis du Conseil de surveillance à l'égard de son obligation de *reporting*. Toute autre personne externe au Conseil de surveillance peut être invitée à participer en tout ou partie aux réunions du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président du Conseil de surveillance ou sur recommandation du Gérant faite au Président du Conseil de surveillance.

## 2.6.2 Tenue des réunions

En toute circonstance, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour mais qui sont communiquées aux membres du Conseil.

Lors de chaque réunion du Conseil de surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs aux activités du Groupe et intervenus depuis la précédente réunion du Conseil de surveillance.

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent se tenir soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

## 2.6.3 Participation et majorité

Les membres du Conseil de surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication.

Sont réputés présents les membres qui participent à la réunion du Conseil de surveillance par les moyens autorisés susvisés, sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux et consolidés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

## 2.6.4 Bilan d'activité du Conseil de surveillance pendant l'exercice

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre. Le Conseil de surveillance s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2016/2017, avec un taux de présence moyen de 76,5% sur l'ensemble de ces réunions. Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant l'ordre du jour de la réunion, les rapports, notes et études nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Chaque réunion du Conseil de surveillance est précédée d'une réunion du Comité d'audit et du Comité des risques, et le cas échéant, d'une réunion du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de sa réunion du 18 mai 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un *mémoire* du Gérant concernant le projet de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ;
- pris connaissance d'un rapport d'un consultant externe sur l'activité de Banque privée en France ;
- pris connaissance des projets de rapports de *due diligences* remis par un consultant externe et un cabinet d'avocats ;
- pris connaissance d'un projet de protocole d'accord afférent au projet de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ;
- rendu au Gérant une opinion favorable, concernant la signature du protocole d'accord afférent au projet de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ;
- approuvé le protocole d'accord susmentionné en tant que convention réglementée conformément aux dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce ; et
- approuvé une convention de conseil financier avec la société Rothschild & Cie SCS en tant que convention réglementée conformément aux dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 22 juin 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un rapport sur les résultats et les perspectives du Groupe Rothschild & Co relatif à l'exercice clos au 31 mars 2016 ;
- vérifié à des fins de contrôle les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos au 31 mars 2016, ainsi que le projet de communiqué d'annonce de ces résultats ;
- examiné le rapport du Comité d'audit suite à sa réunion du 15 juin 2016 ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité des risques suite à sa réunion du 15 juin 2016 ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité des rémunérations et des nominations suite à sa réunion du 4 mai 2016 ;
- pris connaissance d'une analyse sur la stratégie à moyen terme émanant du Gérant pour avis ;
- pris connaissance d'un rapport relatif à la planification des fonds propres du Groupe reçu du Directeur financier du Groupe ;
- pris connaissance du rapport du Président du Conseil de surveillance sur la gouvernance et la gestion des risques reçu pour approbation ;
- reçu aux fins de contrôle de la qualité des informations fournies aux actionnaires, le projet de Rapport de gestion établi par le Gérant ; et
- en amont de l'Assemblée Générale des actionnaires, reçu du Gérant et examiné le projet d'ordre du jour et les projets de résolutions, et approuvé le rapport du Conseil de surveillance aux actionnaires.

Au cours de sa réunion du 29 juillet 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un *mémoire* sur les principaux aspects juridiques, financiers et comptables du projet de traité de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ;
- reçu les projets de résolutions afférents à la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel soumis pour approbation aux actionnaires et le rapport du Gérant aux actionnaires sur le traité de fusion ;



- pris connaissance d'un projet de communiqué de presse en français relatif à la fusion requis conformément à la législation en vigueur ;
- rendu au Gérant une opinion favorable concernant la signature du traité de fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ;
- approuvé le rapport du Conseil de surveillance aux actionnaires relatif à la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ; et
- sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a émis une opinion favorable sur le choix de M. Adam Keswick en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance.

Au cours de sa réunion du 8 septembre 2016, le Conseil de surveillance a :

- examiné la demande d'Edmond de Rothschild Holding SA en vue de la nomination de deux membres du Conseil de surveillance de Rothschild & Co et les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations ; et
- dans une opinion à l'intention du Gérant et des actionnaires, a recommandé aux actionnaires de voter contre les deux résolutions présentées par Edmond de Rothschild Holding SA.

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un rapport sur les résultats du quadrimestre clos au 31 juillet 2016 du Groupe Rothschild & Co ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité d'audit suite à sa réunion du 22 septembre 2016 ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité des risques suite à sa réunion du 22 septembre 2016 ;
- pris connaissance d'un compte-rendu concernant la mise en œuvre de la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel ; et
- pris acte de l'appréciation par le Gérant des impacts potentiels du Brexit sur les métiers du Groupe.

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un rapport sur les résultats du Groupe Rothschild & Co au 30 septembre 2016 et les prévisions pour l'exercice clos au 31 mars 2017 ;
- examiné les comptes semestriels consolidés de la Société pour l'exercice 2016/2017, ainsi que le projet de communiqué d'annonce de ces résultats ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité d'audit suite à sa réunion du 22 novembre 2016 ; et
- pris connaissance d'un rapport du Comité des risques suite à sa réunion du 28 novembre 2016.

Au cours de sa réunion du 23 février 2017, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance des changements de gouvernance au niveau de la Gérance et, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a émis une opinion favorable au sujet de ces changements.

Au cours de sa réunion du 30 mars 2017, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance d'un rapport sur les résultats du Groupe Rothschild & Co, les perspectives de l'exercice clôturant au 31 mars 2017 et le budget global du Groupe à décembre 2017 ;
- examiné, en vue d'une opinion à l'intention du Gérant, le budget global du Groupe à décembre 2017 et les budgets des métiers pour 2017 ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité d'audit suite à ses réunions des 16 et 23 mars 2017 ;
- pris connaissance d'un rapport du Comité des risques suite à sa réunion du 29 mars 2017 ;
- examiné le rapport du Groupe Rothschild & Co sur le contrôle interne, les rémunérations et les risques, préparé pour 2016 conformément aux Articles 258, 259, 260, 262 et 264 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 ; et

- approuvé l'allocation des rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2016/2017.

## 2.6.5 Evaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance

Conformément au Code Afep-Medef auquel Rothschild & Co se réfère, le Secrétaire général du Groupe, en liaison avec le Comité des rémunérations et des nominations, a procédé lors de sa réunion du 14 juin 2017 à l'évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance utilisées au cours de l'année 2016/2017.

Le Secrétaire général du Groupe a procédé plus particulièrement à l'évaluation de l'efficacité du Conseil de surveillance. L'objectif était de s'assurer que les sujets importants sont correctement préparés et discutés.

L'auto-évaluation du Conseil de surveillance a pris la forme d'un questionnaire avec un barème de notation allant de 1 (excellent) à 5 (faible) avec la possibilité de formuler des commentaires. Ce questionnaire couvrait 13 thèmes généraux : le Règlement Intérieur du Conseil de surveillance, sa composition, la formation et les ressources mises à disposition, la tenue des réunions, le *reporting* financier, le contrôle interne et la gestion des risques financiers, la procédure d'audit interne, l'audit externe, la fiabilité du travail des comités d'audit des filiales, les lanceurs d'alerte, et les relations entretenues avec le Conseil de surveillance, le Comité des risques et les actionnaires.

Les résultats globaux de l'auto-évaluation ont montré que les membres du Conseil de surveillance étaient, pour la majorité des thèmes abordés dans le questionnaire, satisfaits. Le Conseil de surveillance a approuvé un plan d'action pour les points identifiés comme méritant une attention particulière.

## 2.7 Comités spécialisés du Conseil de surveillance

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité des risques, pour lesquels il a défini leur composition, leurs missions ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

En outre, les statuts de la Société permettant la mise en place de comités supplémentaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité stratégique.

Seuls des membres du Conseil de surveillance peuvent être membres de ces comités et ce pour la durée de leur mandat. La composition de chaque comité est déterminée par le Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de gérance peuvent être tenus ou invités à participer aux réunions d'un comité du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président dudit comité.

### 2.7.1 Comité d'audit

#### 2.7.1.1 Composition

Au 31 mars 2017, le Comité d'audit était composé de quatre membres : Peter Smith (Président et membre indépendant), Carole Piwnica (membre indépendant), Sylvain Héfès and André Lévy-Lang (membre indépendant)<sup>(2)</sup>.

#### 2.7.1.2 Responsabilités

Le Comité d'audit a pour missions principales les suivantes :

- procéder à la revue du processus d'élaboration de l'information financière telle que les comptes annuels, semestriels et l'information financière trimestrielle, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- vérifier que l'information fournie est claire et évaluer la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;

(2) Peter Smith, Carole Piwnica et André Lévy-Lang sont des membres indépendants au sens du Code Afep-Medef.



- procéder à la revue de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du Groupe et de Rothschild & Co ; et
- évaluer les systèmes de contrôle interne et en particulier examiner si sa mesure, sa revue et ses systèmes de contrôle des risques sont fiables et, le cas échéant, suggérer les mesures supplémentaires nécessaires.

Le Comité d'audit peut s'assurer le concours des collaborateurs de la Société qu'il juge bon de mobiliser. Il a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de ses missions de la part des membres de l'organe exécutif de la Société, des collaborateurs de la Société et du Groupe comme auprès des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales. Les membres du Comité d'audit ont la possibilité, si nécessaire, d'entendre les principaux dirigeants du Groupe ainsi que, par ailleurs, les Commissaires aux comptes.

### 2.7.1.3 Bilan d'activité

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre, et plus si besoin. Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises<sup>(3)</sup> au cours de l'exercice 2016/2017 avec un taux de présence moyen de 83,3% sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité d'audit, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour.

Le Directeur financier du Groupe, le Directeur du *reporting* externe du Groupe, le Responsable de l'audit interne du Groupe, le Responsable juridique et conformité du Groupe, le Responsable Risque du Groupe, le Secrétaire général du Groupe et les Commissaires aux comptes sont invités permanents aux réunions du Comité d'audit.

Les réunions de juin et novembre sont axées respectivement sur l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport sur ces comptes. En outre, lors de la réunion de juin, le Comité d'audit examine la section du rapport du Président conforme aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les procédures de gestion des risques mises en œuvre par la Société visée en pages 96 et suivantes de ce rapport. La réunion de juin a également eu pour objet l'examen du portefeuille bancaire et celle de novembre, l'examen des actifs gérés par la division de Capital-investissement et dette privée.

Les réunions de mars et septembre sont principalement axées sur le contrôle interne. En mars il est remis au Comité d'audit, afin qu'il puisse en prendre connaissance, le rapport du Groupe sur le contrôle interne devant être transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). En amont de chaque réunion, les membres du Comité d'audit reçoivent le rapport d'activité de l'Audit interne ainsi que les recommandations des Commissaires aux comptes. Les activités des comités d'audit des filiales du Groupe sont également présentées au Comité d'audit lors de ces deux réunions. Cette année, le Comité d'audit a également examiné la liste des honoraires « non-audit » et pris connaissance des nouvelles règles en matière de rotation des associés signataires des commissaires aux comptes et des exigences en matière d'audit issues de la révision de la directive sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés.

A l'issue de chaque réunion du Comité d'audit, ses membres s'entretiennent régulièrement avec le Responsable de l'Audit interne du Groupe et les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion du Comité d'audit, son Président adresse un rapport aux membres du Conseil de surveillance sur les travaux menés par le Comité.

Par ailleurs, avant chaque réunion il est communiqué au Comité d'audit le rapport trimestriel Risque et Conformité du Groupe, également adressé au Comité des risques.

En outre, à la requête du Président du Comité d'audit, le Secrétaire général du Groupe coordonne chaque année avec les membres du Comité d'audit un examen de leur programme de travail annuel, aux fins de s'assurer que le Comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités conformément à son règlement intérieur. Cet examen porte également sur les recommandations Afep-Medef auxquelles la Société se réfère expressément.

Les conclusions de l'examen pour l'exercice 2016/17 ont été discutées et débattues à l'occasion de la réunion du Comité d'audit du 22 novembre 2016.

## 2.7.2 Comité des rémunérations et des nominations

### 2.7.2.1 Composition

Au 31 mars 2017, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : Sylvain Héfès (Président), André Lévy-Lang (membre indépendant), Peter Smith (membre indépendant) et Luisa Todini (membre indépendant).

### 2.7.2.2 Responsabilités

Le rôle du Comité des rémunérations et des nominations est d'assister le Conseil de surveillance en ce qui concerne ses missions en matière de rémunérations et notamment au regard des principes gouvernant la politique de rémunération du Groupe. Il émet également des recommandations au Conseil de surveillance sur les sujets relatifs à la composition du Conseil de surveillance, tels que les nominations et les renouvellements des mandats, ou la conformité avec les recommandations Afep-Medef.

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour missions principales les suivantes :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et examiner périodiquement le caractère approprié et l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et examiner le cadre stratégique global des dispositifs de rémunération au sein du Groupe, ainsi que la politique de rémunération applicable à tout salarié dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après les « Personnes Régulées »)<sup>(4)</sup> ;
- superviser la rémunération versée/accordée aux collaborateurs des départements conformité et risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les dispositifs de rémunération des membres du *Group Executive Committee* ;
- identifier les Personnes Régulées telles que définies par Rothschild & Co, respectivement au sein de Rothschild & Co, Rothschild & Compagnie Banque SCS et ses filiales, N M Rothschild & Sons Limited et ses filiales, pour les besoins de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de la *Financial Conduct Authority* et de la *Prudential Regulatory Authority* au Royaume-Uni, le cas échéant ;
- participer au processus de sélection et de nomination des membres du Conseil, selon les recommandations visées dans le Code Afep-Medef ;
- examiner la nature et l'ampleur des programmes d'incitation liée à la performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives du Groupe ;
- discuter et examiner avec le Gérant la détermination et le montant de la somme totale réservée aux bonus ; et
- effectuer tout autre devoir lié à la rémunération du Groupe incombant au Comité des rémunérations et des nominations, qu'il soit prévu par la principale autorité de régulation ou une autorité de régulation locale.

(3) Une de ces réunions était une réunion conjointe avec le Comité des risques.

(4) Les critères employés aux fins de l'identification des Personnes Régulées sont notamment précisés dans les textes suivants : (i) la troisième directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD III) et les lignes directrices associées, et (ii) les critères qualitatifs liés à la fonction exercée définis par la « European Banking Authority » (EBA), dans le Règlement Délégué (UE) N° 604/2014, pour l'identification des prises de risque significatives.

## 2.7.2.3 Bilan d'activité

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2016/2017, avec un taux de présence de 100% sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations, chaque membre reçoit un dossier comprenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations ont eu principalement pour objet la définition des principes et des paramètres de sa politique de rémunération ainsi que l'examen périodique de la pertinence et de l'efficacité de cette politique, et de l'évolution des règles en matière de rémunération et de la bonne application de ces règles par Rothschild & Co Gestion SAS et les divisions opérationnelles.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est également réuni afin d'examiner les propositions qui lui ont été soumises par les différents métiers concernant les éléments de rémunération fixe et variable, le Comité des rémunérations et des nominations disposant en effet d'un pouvoir de discrétion absolu afin d'ajuster les propositions de rémunération fixe, le montant total des bonus et les rémunérations individuelles. Il supervise et examine en outre le cadre de la politique globale de rémunération des cadres, incluant les Personnes Régulées au sein du Groupe Rothschild & Co.

Aucun employé du Groupe n'est autorisé à participer aux discussions ou décisions concernant sa propre rémunération.

Le Président du Conseil de surveillance, le Président, le Vice-Président Exécutif et les *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion SAS, le Directeur des Ressources humaines du Groupe et le Directeur financier du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des rémunérations et des nominations.

En outre, en ce qui concerne les réunions où le Comité des rémunérations et des nominations examine les propositions de rémunérations fixes et variables proposées par les divisions opérationnelles, leurs responsables respectifs assistent aux réunions pour présenter leur division.

## 2.7.3 Comité des risques

### 2.7.3.1 Composition

Au 31 mars 2017, le Comité des Risques était composé de trois membres : Sipko Schat (Président et membre indépendant), Arielle Malard de Rothschild et Daniel Daeniker (membre indépendant).

### 2.7.3.2 Responsabilité

Le Comité des risques a pour missions principales les suivantes :

- donner son avis au Conseil de surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globale actuelle et à venir de la Société et du Groupe ;
- assister le Conseil de surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- examiner, sur une base consolidée, les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui identifie et évalue les expositions au risque à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne les limites des risques, reflétant la tolérance au risque, présentées au Conseil de surveillance, et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les principaux nouveaux produits et nouvelles classes de produits et fonds qui ont été approuvés par le Comité des nouveaux produits du Groupe ; et
- examiner si les mesures d'incitation prévues par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en termes de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

### 2.7.3.3 Bilan d'activité

Le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Le Comité des risques s'est réuni cinq<sup>(5)</sup> fois au cours de l'exercice 2016/2017, avec un taux de présence de 93,3% sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des risques, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'audit de Rothschild & Co, le Responsable des risques du Groupe, le Responsable juridique et conformité du Groupe, le Responsable du contrôle interne du Groupe, le Directeur financier du Groupe, le Directeur du *reporting* externe du Groupe et le Secrétaire général du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des risques.

Au cours de ces réunions, le Comité des risques a pris connaissance des quatre rapports « juridiques, conformité et risques » trimestriels et a examiné l'évaluation des risques stratégiques et opérationnels du Groupe. Il a également vérifié la mise en œuvre des plans de gestion de crise au sein du Groupe.

### 2.7.3.4 Coopération avec le Comité d'audit

Les Présidents du Comité d'audit et du Comité des risques se consultent mutuellement chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire et au moins une fois par an, sur différents sujets, incluant, sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun et/ou questions transversales relevant des missions qui leur sont confiées et liés au contrôle interne et au système de gestion des risques.

## 2.7.4 Comité stratégique

### 2.7.4.1 Composition

Au 31 mars 2017, le Comité stratégique était composé de six membres : Éric de Rothschild, Daniel Daeniker (membre indépendant), André Lévy-Lang (membre indépendant), Lucie Maurel-Aubert, Peter Smith (membre indépendant) et Carole Piwnica (membre indépendant).

### 2.7.4.2 Responsabilités

Ce comité a principalement pour rôle d'assister le Conseil de surveillance lorsque ce dernier est amené à émettre à l'intention du Gérant des avis consultatifs sur les orientations stratégiques du Groupe.

Les réunions du Comité stratégique sont préparées en amont par le Gérant et le *Group Executive Committee*.

### 2.7.4.3 Bilan d'activité

Le Comité stratégique se réunit au moins une fois par an ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Le Comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2016/2017, dans la mesure où les grands enjeux de stratégie ont été traités par le Conseil de surveillance en réunion plénière durant l'exercice.

## 2.8 Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code Afep-Medef.

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code Afep-Medef. Il est toutefois précisé que le principe même de la société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de surveillance, ne permet pas l'application du Code Afep-Medef sans adaptation. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont confiées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code Afep-Medef.

(5) Une de ces réunions était une réunion conjointe avec le Comité d'audit.

Conformément aux recommandations de l'AMF, les recommandations du Code Afep-Medef non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations du Code Afep-Medef	Explications de la Société
<p><b>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié à la durée du mandat (§8.5 du Code Afep-Medef) :</b></p> <p>Critère selon lequel, pour être qualifié de membre indépendant, un administrateur ne doit « pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ».</p>	<p>En raison de la structure actionnariale de la Société, contrôlée par le concert élargi de la famille Rothschild agissant de concert, par des sociétés elles-mêmes contrôlées par des membres de la famille Rothschild et d'autres actionnaires liés historiquement à la famille Rothschild, et étant donné les caractéristiques de la société en commandite par actions, le Conseil de surveillance a expressément décidé d'écarter le critère lié à la durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Ce critère a ainsi été expressément écarté dans le Règlement intérieur du Conseil de surveillance de la manière suivante :</p> <p>« Les critères d'indépendance sont ceux visés à l'article 9.4 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008 et révisé en juin 2013 à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions qui est expressément écarté. »</p> <p>Le Conseil de surveillance estime que la durée du mandat est un élément fondamental afin de pouvoir examiner et comprendre les activités du Groupe Rothschild &amp; Co et que le bon fonctionnement du Conseil de surveillance est assuré par la richesse de sa composition notamment grâce à la diversité, mais aussi à l'expérience et à l'expertise de ses membres.</p>
<p><b>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié aux relations d'affaires effectives (§8.5 du Code Afep-Medef) :</b></p> <p>Critère d'indépendance selon lequel un membre du Conseil de surveillance ne peut être indépendant s'il est « salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide ou l'a été au cours des cinq années précédentes ».</p>	<p>Peter Smith est Président non-exécutif du Conseil d'administration de N M Rothschild &amp; Sons Ltd (NMR) et Directeur non-exécutif de Rothschild Bank AG, deux entités du Groupe. Cependant, le Conseil de surveillance a constaté que Peter Smith a exercé des fonctions dans de grands groupes internationaux et que cela lui offre un recul et une hauteur de vue qui contribuent à l'efficacité du Conseil de surveillance. En outre, son expérience et sa connaissance du Groupe lui confèrent une liberté de parole et de jugement, ce qui constitue une garantie d'indépendance. Il est donc capable de remettre en question le Conseil de surveillance et apporte ainsi une contribution précieuse aux discussions du Conseil de surveillance.</p> <p>Sipko Schat est <i>senior advisor</i> de NMR. Cependant, le Conseil de surveillance a constaté qu'il a exercé des fonctions dans de grands groupes bancaires internationaux et cela lui donne une expertise et une capacité de jugement qui enrichit le Conseil de surveillance.</p> <p>En conséquence, le Conseil de surveillance considère que la situation de Peter Smith et de Sipko Schat ne remet pas en cause leur indépendance et qu'ils doivent être considérés indépendants.</p>
<p><b>Evaluation de la contribution effective des administrateurs (§9.2 du Code Afep-Medef) :</b></p> <p>L'évaluation doit notamment mesurer « la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations ».</p>	<p>Le questionnaire d'évaluation du Conseil de surveillance ne mesure pas explicitement la contribution effective de chacun de ses membres.</p> <p>L'ensemble des membres du Conseil de surveillance exprime une appréciation positive sur le fonctionnement collégial dudit Conseil, qui ne peut résulter que de contributions individuelles généralement satisfaisantes. Une évaluation de la contribution effective individuelle engendre un risque de détérioration du climat de confiance au regard du caractère collégial du Conseil de surveillance. Néanmoins, si le questionnaire d'évaluation concentre son évaluation sur la contribution collective des membres, il offre aussi la possibilité aux membres du Conseil d'exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles dans le cadre des commentaires généraux.</p>
<p><b>Situation du Président du Comité des rémunérations et des nominations (§ 16.1-17.1 du Code Afep-Medef) :</b></p> <p>« Le Comité (en charge des rémunérations) ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du comité ».</p>	<p>M. Sylvain Héfès est le Président du Comité des rémunérations et des nominations, malgré son statut de membre non-indépendant.</p> <p>Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 14 juin 2017, de continuer à en confier la présidence à M. Héfès en raison de sa grande connaissance des activités du Groupe. Il a notamment occupé pendant plusieurs années le poste de Responsable de la banque privée en Europe de l'une des plus grandes banques d'investissement, de courtage et de gestion au niveau mondial. A travers les différentes fonctions qui ont été les siennes au sein de cet établissement, il a acquis une fine connaissance de toutes les questions afférentes aux politiques de rémunération dans le secteur bancaire, dont il peut faire bénéficier la Société et le Groupe.</p> <p>En outre, après avoir pris en considération l'autorité morale dont il jouit auprès de la Société et au sein de la société familiale Rothschild Concordia, en sa qualité de membre indépendant du Conseil d'administration, sa grande connaissance des spécificités des systèmes de rémunérations en France, au Royaume-Uni ainsi que dans d'autres régions dans lesquelles le groupe opère de manière importante, le Conseil de surveillance a considéré que sa nomination était justifiée, afin d'assister le Groupe à relever les défis économiques et financier auquel il est confronté.</p> <p>Ainsi, le Conseil de surveillance a par conséquent considéré que la situation de M. Héfès ne compromet, ni n'affecte sa capacité à présider le Comité des rémunérations et des nominations dans l'intérêt de la Société et du Groupe.</p>

## 2.9 Représentation équilibrée des femmes et des hommes membres du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance est conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, qui impose la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance.

Il est également précisé que cette représentation équilibrée est également respecté au sein du Comité d'audit (25 %), du Comité des risques (33,3%), du Comité des rémunérations et des nominations (25 %), et du Comité stratégique (33,3 %).

## 3 Rémunération des mandataires sociaux

### 3.1 Rémunération du Gérant et de son Président

#### 3.1.1 Rothschild & Co Gestion SAS

Conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion SAS ne reçoit aucune rémunération en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co. En conséquence, les tableaux de synthèse des rémunérations et les avantages de toute nature accordés au Gérant conformément aux recommandations AMF sont sans objet.

Conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion SAS a toutefois droit au remboursement de ses frais de fonctionnement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, un montant total de 1 173 540 € a été versé par Rothschild & Co à Rothschild & Co Gestion SAS, au titre du remboursement de ses frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 813 658 €, correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable de l'exercice 2016/2017, sera attribué de plein droit aux deux associés commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS. Cependant, ce montant ne constitue pas une rémunération reçue en contrepartie de services rendus en leur qualité d'associés commandités.

#### 3.1.2 David de Rothschild

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération dus ou versés à David de Rothschild, Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société.

En milliers d'euros	31/03/17	31/03/16
Rémunération fixe	500	500
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

Par ailleurs, David de Rothschild n'a pas bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 de contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage du ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence.

## 3.2 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les statuts de Rothschild & Co prévoient que toute rémunération allouée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires au Conseil de surveillance est répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2014 a fixé le montant maximal des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance, jusqu'à décision nouvelle, à la somme de 500 000 €.

A l'occasion de sa réunion du 30 mars 2016, le Conseil de surveillance a approuvé au titre de l'exercice 2015/2016 et des exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, une politique de rémunération basée sur une structure de rémunération fixe pour les membres du Conseil de surveillance et membres des comités de la manière suivante :

	Rémunération en euros (par membre par an)
Membre du Conseil de surveillance	20 000
Membre de comité ( <i>par comité</i> )	5 000
Président du Conseil de surveillance et/ou de comité	10 000

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est sujette aux dispositions suivantes :

- Quand un membre détient plusieurs positions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités, les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de surveillance, par ailleurs président d'un comité reçoit 35 000 € par exercice.
- Toutes les rémunérations sont calculées *pro rata temporis* à la fin de l'exercice clos en mars. Par exemple, quand un membre du Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de septembre, la rémunération est due sur la période allant de la date de nomination en tant membre du Conseil de surveillance à la date de fin de l'exercice.
- Le Conseil de surveillance a décidé qu'en raison de leurs fonctions opérationnelles ou de conseil au sein du Groupe, Mr. Éric de Rothschild, Mme Arielle Malard de Rothschild et Mr. François Henrot, ce dernier en tant que censeur, ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes versées par la Société aux membres du Conseil de surveillance, au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance de Rothschild & Co et ses comités au cours de l'exercice 2016/2017.

	Conseil de surveillance	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des nominations et des rémunérations	Comité des risques	2016/2017 Total
Éric de Rothschild	■ ■		■			-
André Lévy-Lang	■ ■	■	■	■		30 000
Martin Bouygues <sup>(1)</sup>	■					9 808
Dr. Daniel Daeniker	■		■		■	25 000
Angelika Gifford	■					20 000
Sylvain Héfès	■	■		■ ■		40 000
Lord Leach <sup>(2)</sup>	■		■			3 946
Adam Keswick <sup>(3)</sup>	■					10 028
Arielle Malard de Rothschild	■				■	-
Lucie Maurel-Aubert	■		■			20 000
Carole Piwnica	■	■	■			25 000
Jacques Richier	■					20 000
Anthony de Rothschild	■					20 000
Sipko Schat	■				■ ■	35 000
Peter Smith	■	■ ■	■	■		40 000
Luisa Todini	■			■		25 000
François Henrot	■					-
<b>TOTAL</b>						<b>323 782</b>

- Président
- Vice-Président
- Membre indépendant
- Membre non-indépendant
- Censeur

(1) Sur une base prorata temporis de 179/365 jours, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 27 septembre 2016, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance.

(2) Sur une base prorata temporis de 72/365 jours, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 12 juin 2016, date de son décès.

(3) Sur une base prorata temporis de 183/365 jours, correspondant à la période débutant au 29 septembre 2016, date à laquelle il a été nommé en tant que membre du Conseil de surveillance.

# Gouvernement d'entreprise

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations reçues par les membres du Conseil de surveillance (en fonction au cours de l'exercice) au regard de leurs fonctions au sein de Rothschild & Co et d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2016/2017.

En milliers d'euros	31/03/17		31/03/16			
	Rothschild & Co <sup>(1)</sup>	Autre rémunération <sup>(2)</sup>	Rothschild & Co <sup>(1)</sup>	Autre rémunération <sup>(2)</sup>		
Éric de Rothschild	-	Avantages en nature	-	Avantages en nature	6	
André Lévy-Lang	30	-	35	-	-	
Martin Bouygues <sup>(3)</sup>	9,8	-	20	-	-	
Dr. Daniel Daeniker	25	-	30	-	-	
Angelika Gifford	20	-	20	-	-	
Sylvain Héfès	40	Jetons de présence Avantages en nature	173 2	40 Jetons de présence Avantages en nature	205 2	
Lord Leach <sup>(4)</sup>	3,9	-	25	-	-	
Adam Keswick <sup>(5)</sup>	10	-	-	-	-	
Arielle Malard de Rothschild	-	Fixe Variable Avantages en nature	242 273 25	- Fixe Variable Avantages en nature	242 222 20	
Lucie Maurel-Aubert	20	Fixe Conseil	5 68	25	-	
Carole Piwnica	25	-	30	-	-	
Jacques Richier	20	-	20	-	-	
Anthony de Rothschild	20	-	20	-	-	
Sipko Schat	35	-	35	-	-	
Peter Smith	40	Fixe	144	45	Fixe	171
Luisa Todini	25	-	25	-	-	

(1) Comprend la rémunération due ou versée par Rothschild & Co au titre de leur position de membre du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de ses comités.

(2) Versée par les sociétés contrôlées.

(3) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 27 septembre 2016.

(4) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 12 juin 2016 (Lord Leach étant décédé à cette date).

(5) Membre du Conseil de surveillance à compter du 29 septembre 2016.

## 3.3 Vote sur les rémunérations

Conformément au Code Afep-Medef (article 26.1) auquel la Société se réfère, les rémunérations dues ou attribuées à Rothschild & Co Gestion SAS en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co, au Président et unique représentant du Gérant, à savoir David de Rothschild, et au Président du Conseil de surveillance seront soumises aux votes consultatifs des actionnaires à l'occasion de la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 28 septembre 2017.

## 4 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations sur les titres de Rothschild & Co réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et déclarées à l'Autorité des marchés financiers :

Nom	Qualité	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)	Décision & Information AMF <sup>(1)</sup>
Nigel Higgins	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion SAS	02/01/2017	Acquisition <sup>(2)</sup>	28,195	404 795,62	2017DD461179
Nigel Higgins	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion SAS	02/01/2017	Cession	25,79	174 030,92	2017DD461179

(1) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

(2) Actions attribuées conformément à la troisième directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD III).



## 5 Commissaires aux comptes

### 5.1 Mandats

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2011 avait :

- renouvelé pour une durée de six exercices les mandats respectifs de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant de la société Cailliau Dedouit et Associés SA et de M. Didier Cardon ; et
- nommé aux fonctions respectives de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG Audit FS II SAS (ayant été absorbée par KPMG SA en 2017) et la société KPMG Audit FS I SAS, en remplacement, respectivement, de KPMG Audit (département de la société KPMG SA) et de la société SCP de Commissaires aux comptes Jean-Claude André et Autres, dont les mandats, arrivés à échéance, n'ont pas été renouvelés.

Dans la continuité de la transformation de Rothschild & Co en société en commandite par actions approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été confirmés dans leurs mandats respectifs.

Il est précisé que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants arriveront à échéance à la fin de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 28 septembre 2017. Le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires sera soumis à l'approbation des actionnaires. Plus d'informations sur ces propositions de renouvellements seront disponibles dans le Document d'assemblée générale, qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, conformément au droit applicable.

### 5.2 Honoraires

Les informations relatives aux honoraires versés aux Commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 sont présentées en page 175 du présent rapport.

### 5.3 Conventions et engagements réglementés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les Commissaires aux comptes ont été informés de tous les engagements et conventions réglementés conclus pendant l'exercice 2016/2017. Par ailleurs, avis leur a été donné de tous les engagements et conventions réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016/2017.

Au cours de l'exercice 2016/2017, les deux conventions suivantes ont été autorisées par le Conseil de surveillance en tant que conventions réglementées :

- la première convention réglementée, qui a été approuvée par le Conseil de surveillance le 18 mai 2016, est un protocole d'accord définissant (i) les principales modalités de la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel qui a fait l'objet du traité de fusion du 29 juillet 2016 et a été approuvé par l'Assemblée générale de Rothschild & Co du 29 septembre 2016 ainsi que (ii) les principales modalités préalables à la réalisation de cette fusion. Un tel accord a été autorisé en tant que convention réglementée, dans la mesure où Rothschild Concordia, Rothschild & Co Gestion, David de Rothschild, Alexandre de Rothschild, Éric de Rothschild and Lucie Maurel-Aubert étaient partie à cette convention ; et
- la seconde convention réglementée, qui a été approuvée par le Conseil de surveillance le 18 mai 2016, est une convention de conseil financier conclue avec Rothschild & Cie SCS dans le cadre de la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel.

Ces deux conventions réglementées seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 28 septembre 2017.

Des informations complémentaires sur ces conventions ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces dernières seront disponibles dans le Document d'assemblée générale.

# Contrôle interne et procédures de gestion des risques

Le rapport du président sur les procédures de contrôle interne est établi conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Il a pour vocation de présenter de façon synthétique le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co, tel que déployé au sein des différentes activités qui la compose. Il rend également compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que compte prendre Rothschild & Co pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

## Rapport du Président sur le contrôle interne et les procédures de gestion des risques

### 1 Contexte réglementaire

Rothschild & Co figure sur la liste des compagnies financières holding supervisées sur base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les règles concernant les dispositions prises par le Groupe en matière de contrôle des systèmes de gestion des risques du Groupe sont énoncées dans le Code monétaire et financier et l'Arrêté du 3 novembre 2014 qui fixent les conditions de mise en œuvre et de surveillance des systèmes de contrôle interne des banques et des entreprises d'investissement. L'Arrêté du 3 novembre 2014 fixe les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, systèmes comptables et traitement de l'information, systèmes de mesure des risques et des performances, système de supervision et de contrôle des risques et système de *reporting* et de documentation du contrôle interne.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, Rothschild & Co a mis en place un dispositif de contrôle interne au niveau du Groupe au sein duquel des unités et responsables différents se sont vu confier la responsabilité des contrôles permanents (y compris la conformité, la lutte contre le blanchiment et la gestion des risques) et des contrôles périodiques (i.e. l'audit interne).

Le système de contrôle interne de Rothschild & Co doit également prendre en compte le règlement général de l'AMF, les réglementations locales applicables aux succursales et aux filiales situées en dehors de France et aux opérations telles que la gestion de portefeuilles, les usages

professionnels les plus reconnus en la matière et les recommandations des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité bancaire européenne et Autorité européenne des marchés financiers).

### 2 Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Rothschild & Co et de celui du Groupe sur base consolidée.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux dirigeants mandataires sociaux et actionnaires l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ; et
- et la protection des actifs de l'organisation.

Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières sous la supervision de l'ACPR sur base consolidée.

### 3 Organisation du contrôle interne

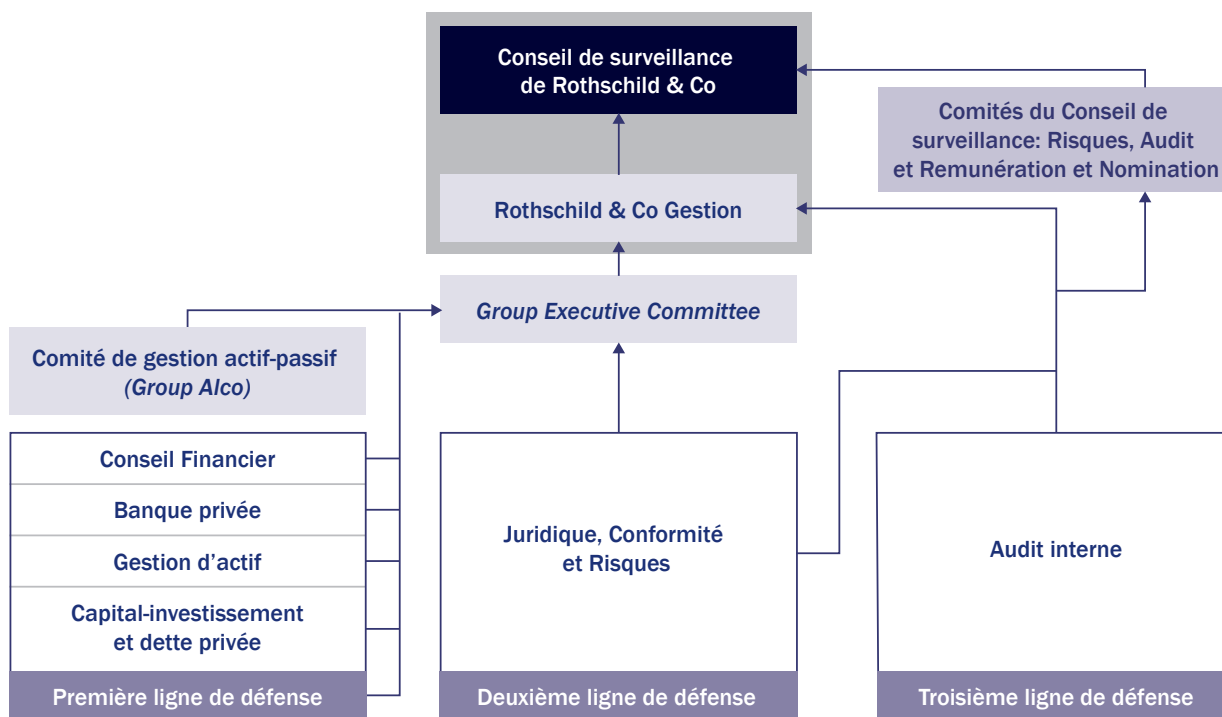
Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première est celle des responsables opérationnels des pôles concernés. La deuxième correspond aux fonctions Risque, Conformité (incluant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et Juridique, toutes indépendantes, qui assurent un contrôle permanent de l'activité de ces responsables de première ligne et, dans une moindre mesure, aux fonctions Finance et Ressources humaines. La troisième ligne est celle de l'Audit interne, en charge de la surveillance régulière des activités du Groupe et des fonctions support.

Trois lignes de défense pour identifier, évaluer et gérer les risques

Première ligne de défense	Deuxième ligne de défense	Troisième ligne de défense
Il appartient à la direction générale de chaque ligne métier du Groupe de mettre en place et maintenir des systèmes efficaces de gestion des risques et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des risques.	Regroupe les fonctions support spécialisées du Groupe : Risque, Conformité, Juridique, Finance et Ressources humaines.  Ces fonctions fournissent : <ul style="list-style-type: none"><li>• des recommandations opérationnelles et techniques ;</li><li>• des conseils à la direction au niveau du Groupe et des entités opérationnelles ;</li><li>• une analyse critique et indépendante aux responsables métiers ; et</li><li>• une aide à l'identification, l'évaluation, la gestion, la mesure, le contrôle et le suivi des risques financiers et non financiers.</li></ul>	Exerce une revue indépendante quant à l'efficacité des procédures de contrôle incluant celles relatives à la gestion des risques au sein du Groupe dans son ensemble.  C'est le rôle de la fonction Audit interne du Groupe.



L'organigramme ci-dessous présente la structure de gouvernance de contrôle interne du Groupe afin de se conformer à ces obligations :



### 3.1 Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance, s'appuyant sur les travaux et comptes rendus du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations, veille, pour les questions qui ont un impact sur la gestion des risques, à ce que la Direction générale, telle que définie à la Section 3.2 ci-dessous, mette en œuvre des procédures et processus fiables aux fins de la surveillance des systèmes de contrôle interne du Groupe visant à identifier, évaluer et gérer les risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risque et Audit interne rendent compte du résultat de leurs missions au Gérant de la Société et, chaque fois que cela est nécessaire conformément aux dispositions légales et réglementaires, au Conseil de surveillance.

### 3.2 Rothschild & Co Gestion SAS

Le Gérant est responsable de la direction globale de Rothschild & Co, la société holding du Groupe. Ses attributions comprennent, entre autres, la définition de l'orientation stratégique de l'entreprise, la surveillance de l'information comptable et financière, et la direction du dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée. Le Gérant exerce ses responsabilités de direction et de surveillance par l'intermédiaire de son Président, David de Rothschild, qui est assisté par un Conseil de gérance. En outre, un comité exécutif de Rothschild & Co, le *Group Executive Committee* (GEC – le Comité Exécutif du Groupe), assiste le Gérant dans la direction globale, la définition de la stratégie du Groupe et la direction du dispositif de contrôle interne du Groupe, afin de permettre leur bonne mise en œuvre au sein du Groupe. Le Gérant, le Conseil de gérance et le GEC sont désignés par le terme « Direction générale », mais pour éviter toute confusion, le processus décisionnel final revient au Gérant, représenté par son Président.

La Direction générale, qui rend compte au Conseil de surveillance, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. Le Gérant définit les lignes directrices générales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et contrôle les actions mises en œuvre au sein du Groupe et par les comités de direction de chaque pôle d'activité au niveau local.

### 3.3 Group Executive Committee

Le *Group Executive Committee* joue un rôle actif en matière de contrôle interne ; il aide notamment le Gérant à définir les lignes directrices générales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à surveiller les actions mises en œuvre au sein du Groupe et par les comités de direction de chaque pôle d'activité, permettant ainsi au gérant au nom de Rothschild & Co d'élaborer :

- la stratégie du Groupe, ses projets stratégiques à long terme et le plan d'affaires à trois ans ;
- le plan d'affectation stratégique des capitaux du Groupe ; et
- le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe.

Le Gérant est représenté au niveau du GEC par deux membres du Conseil de gérance du Gérant, Nigel Higgins et Olivier Pécoux, qui co-président également le GEC.

### 3.4 Les fonctions indépendantes de contrôle permanent

Le contrôle interne de Rothschild & Co est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Ils sont distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est l'ensemble du dispositif de surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé en raison de ses opérations et activités courantes. Il est assuré par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, ainsi que par les fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées au sein des entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ; et
- le contrôle périodique est l'ensemble du dispositif par lequel est assurée la vérification *ex post* de la conformité des opérations du Groupe au moyen d'enquêtes conduites par la fonction Audit interne du Groupe, qui réalise de manière indépendante des vérifications périodiques portant sur le contenu et l'efficacité des deux premières lignes de défense.

# Contrôle interne et procédures de gestion des risques

## 3.4.1 La fonction conformité du Groupe (qui inclut la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)

La fonction Juridique et Conformité du Groupe contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité en veillant à ce que le Groupe respecte les dispositions légales et réglementaires, les normes professionnelles et les codes de conduite, ainsi que la stratégie globale et les instructions de la Direction générale. La fonction Juridique et Conformité du Groupe a pour principales missions : d'élaborer et de mettre à jour les procédures et politiques de conformité (en ce compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), d'appliquer ou de superviser les programmes de surveillance, de détecter tout manquement au respect des procédures et politiques de conformité, d'assurer le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe, d'informer la Direction générale des résultats des programmes de surveillance mis en place, ainsi que de convenir, avec la Direction générale, des actions correctrices ou des modifications à apporter aux procédures concernées. Cette fonction indépendante de contrôle interne est placée sous l'autorité du Responsable Juridique, Conformité et Risque Groupe qui est membre du *Group Executive Committee*. Le Responsable Juridique, Conformité et Risque Groupe rend compte au Gérant et aux comités spécialisés du Conseil de surveillance (Comité d'audit et Comité des risques) ainsi qu'à différents comités au sein du Groupe.

## 3.4.2 La fonction Risque Groupe

La fonction Risque Groupe est chargée de vérifier que des procédures de gestion des risques adéquates sont en place au sein du Groupe et de présenter une vision consolidée de l'exposition du Groupe aux risques. A ce titre, la fonction Risque Groupe évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement extérieur, fournit une évaluation indépendante et objective des risques attachés à l'activité et s'assure qu'ils sont conformes à la stratégie et à l'appétence au risque approuvées au sein du Groupe. Le Directeur des Risques du Groupe rend compte à l'un des deux dirigeants responsables au sens des dispositions du Code monétaire et financier applicables à Rothschild & Co, en tant que compagnie holding financière. La fonction Risque Groupe informe la Direction générale de tout incident significatif conformément aux dispositions de la politique relative au risque opérationnel du Groupe (*Group Operational Risk Policy*). Cette politique fixe les critères et les seuils en fonction desquels les incidents en matière de risque opérationnel significatifs sont identifiés et indique la procédure à suivre pour les faire remonter et veiller à ce que l'exécution des mesures correctrices soit suivie de manière appropriée.

En plus des activités présentées ci-dessus, la fonction Risque Groupe présente trimestriellement au Comité des risques un rapport de gestion du risque. Ce rapport couvre les exigences en matières de fonds propres pour Rothschild & Co, l'analyse des risques de crédit, de liquidité, de marché et opérationnel, des problématiques réglementaires et juridiques, et des nouveaux produits et met en exergue tout dépassement significatif des seuils ou toute problématique identifié(e) par la fonction Risque Groupe dans ses activités quotidiennes.

D'autres fonctions jouent un rôle important et participent au système de contrôle interne dans le cadre de leur domaine de responsabilité, par exemple les départements Finance ou Ressources humaines du Groupe.

## 3.4.3 La fonction Audit interne du Groupe

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit interne du Groupe. Le Responsable de l'Audit interne Groupe et les *Managing Partners* du Gérant concernés se réunissent formellement tous les trois à quatre mois, et chaque fois que cela s'avère nécessaire, afin de passer en revue l'activité de la fonction Audit interne Groupe et d'examiner les principales conclusions établies au cours de la période. Le Responsable

de l'Audit interne Groupe présente l'activité de l'Audit interne Groupe au Comité d'audit qui se réunit quatre fois par an. Le Comité d'audit approuve en mars le plan d'audit pour l'année à venir et examine de manière approfondie, lors des réunions qu'il tient en mars et en septembre, l'activité de la fonction Audit interne selon les principes décrits ci-dessous. Le Responsable de l'Audit interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre, afin d'analyser l'évolution de l'activité et l'évolution des risques propres à leur domaine de responsabilité respectif. Cette analyse fait partie des informations régulières délivrées par la fonction Audit interne sur l'évolution du profil de risque du Groupe.

En parallèle de la couverture géographique des activités d'audit sur le plan local, chacun des responsables de mission d'audit interne est chargé de l'audit de lignes métiers spécifiques : Conseil financier, Banque privée, Gestion d'actif, Capital-investissement et dette privée, Banque de financement et Trésorerie, et Informatique. Les autres membres de la fonction Audit ne sont pas spécialisés par activité et se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel. Le Responsable de l'Audit interne du Groupe rend compte aux dirigeants de Rothschild & Co Gestion et au Comité d'audit. Ce dernier reçoit tous les rapports de vérification établis par la fonction Audit interne.

## 4 Gestion des risques

La stratégie du Groupe consiste à adopter une approche prudente et conservatrice en matière de gestion des risques. La préservation de la réputation est un élément essentiel de la définition du profil de risque et de la gestion des risques. La protection de la réputation détermine le type de clients et d'activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

La nature et la méthode de *monitoring* et de reporting varient selon le type de risque. Les risques sont, pour la plupart, surveillés sur une base quotidienne tandis que les informations de gestion sont fournies aux comités concernés sur une base hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Lorsque le type de risque le permet, le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également géré à l'aide de tests de sensibilité et de *stress tests*.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques font partie intégrante de la gestion des activités de Rothschild & Co. Les politiques et procédures de risque sont régulièrement mises à jour pour répondre aux besoins en évolution constante de l'activité et pour se conformer aux meilleures pratiques.

### 4.1 Risque de crédit et de contrepartie

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêt à la clientèle privée (par le biais de RBI, RBZ, RCB et BMM), et de son activité de prêts aux entreprises à travers BMM et accessoirement du financement de la dette mezzanine à travers la division Capital-investissement et dette privée. Le Groupe est également exposé au risque de crédit à travers son portefeuille de prêts en voie d'extinction (comprenant des prêts commerciaux aux entreprises) au sein de NMR.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'une surveillance étroite et régulière, tandis que les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit rigoureuse par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. Une bonne partie de l'exposition au risque de crédit est couverte par une garantie.

#### 4.1.1 Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Le Comité de crédit du Groupe supervise tous les prêts à l'échelle du Groupe par le biais de trois sous-comités : le Comité dédié au crédit à la clientèle de la banque privée (*Private Client Credit Committee* ou PCCC), le Comité dédié au crédit octroyé en France (*Group Credit Committee - France* ou GCCF) et le Comité dédié au crédit aux entreprises (*Corporate Credit Committee* ou CCC). Le PCCC est responsable de la gestion des expositions résultant de prêts aux clients de la banque privée (dont le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe ainsi que de l'examen des prêts à la clientèle de la banque privée inscrits au bilan des entités bancaires du Groupe (à l'exclusion de RCB et BMM).

Les expositions résultant de prêts aux clients de la banque privée et les politiques de crédit suivies par le Groupe sont soumises au contrôle du Comité des risques. Le PCCC examine le niveau de risque assumé au titre des prêts à la clientèle de la banque privée aux fins de s'assurer qu'il est conforme à l'appétence au risque du Groupe ainsi qu'à la politique de gestion du risque de crédit. Toute modification notable des politiques de prêts à la clientèle de la banque privée sera soumise à l'examen du GEC et à celui du Comité de gestion actif-passif du Groupe (*Group ALCO*) ainsi qu'à l'approbation des co-présidents du GEC ; elle sera ensuite portée à la connaissance du Comité des risques.

Le Comité dédié au crédit octroyé en France (GCCF) est responsable de la gestion des expositions résultant de prêts aux clients de la banque privée pour les entités BMM et RCB (ensemble les « Entités bancaires françaises »). Le GCCF est également responsable de la gestion des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification des prêts) pour les Entités bancaires françaises.

Le Comité chargé du risque de crédit aux entreprises (CCC) est responsable de la gestion des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe, y compris les prêts aux sociétés du Groupe/investissements dans des fonds de ce dernier. Le Comité de crédit du Groupe est également chargé d'examiner les prêts au personnel et les co-investissements dans les fonds apparaissant au bilan de toute entité bancaire appartenant au Groupe.

La politique de prêt en faveur de la clientèle de la banque privée ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont confirmées, tous les ans, par l'organe compétent de chaque entité bancaire (ou par un comité relevant dudit organe, le cas échéant). Toute modification significative de cette politique sera soumise à l'approbation du Gérant.

#### 4.1.2 Approche du risque de crédit

Le Groupe applique des politiques de gestion du risque de crédit et des grands risques qui ont été soumises à l'examen du Gérant et du Comité des risques. En fonction de l'appétence au risque du Groupe, ces politiques définissent le profil de risque de crédit du Groupe, les limites en termes d'exposition aux risques, ainsi que les protocoles de déclaration.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse détaillée de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. Une part significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est garantie par des actifs immobiliers ou autres actifs. Le Groupe contrôle la valeur de toutes les garanties obtenues. Il recourt en outre à des accords de compensation avec les contreparties afin de réduire l'exposition au risque de crédit. Pour des raisons de contrôle interne, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les *stress tests* constituent un important outil de gestion du risque utilisé pour évaluer et comprendre l'impact d'événements inattendus ou extrêmes ainsi que pour valider l'appétence au risque de la Société. Chaque entité bancaire est tenue de préciser dans sa politique de risque de crédit son approche en matière de *stress tests* et si ces derniers sont jugés appropriés à la gestion du risque par l'entité concernée.

#### 4.1.3 Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas d'une ou plusieurs obligations de règlement en numéraire ou de livraison de titres à l'égard de l'une de ses contreparties. Au sein du Groupe, le risque de règlement peut découler de transactions sur instruments dérivés, ainsi que d'opérations de vente et d'achat de titres. Plusieurs mesures d'atténuation ont été adoptées pour réduire ces risques au minimum et les gérer correctement.

### 4.2 Risque opérationnel

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance des procédures, à des collaborateurs ou à des systèmes internes ainsi qu'à des événements externes.

#### 4.2.1 Gouvernance et Organisation du risque opérationnel

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle du risque opérationnel visant essentiellement à atténuer ce type de risque au moyen de politiques, procédés, systèmes et procédures, à communiquer sur l'appétence au risque du Groupe, à protéger ses actifs, à définir les rôles et responsabilités en son sein et à instaurer une méthode cohérente d'identification, de surveillance, d'évaluation et de *reporting* du risque opérationnel à l'échelle du Groupe.

La politique du Groupe en matière de risque opérationnel, qui s'inscrit dans le cadre de son dispositif de gestion du risque, est réexaminée annuellement. Elle formalise le dispositif de contrôle en matière de risque opérationnel et vise à assurer la conformité avec les exigences réglementaires dans ce domaine. La supervision des problématiques en matière de risque opérationnel est assurée par le GEC, le Gérant et le Comité des risques.

Les principales entités opérationnelles ont instauré des processus et constitué des équipes en vue d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels elles sont exposées, compte tenu de leurs propres conditions de marché. Elles ont également mis en place des contrôles appropriés ainsi que des techniques d'atténuation des risques. Pour apprécier le risque opérationnel, la Direction générale se fonde sur les évaluations des risques réalisées au moins une fois par an.

Tous les incidents entraînant une perte supérieure à 30 000 € sont signalés dans le rapport trimestriel établi par les fonctions Juridique, Conformité et Risque du Groupe, qui est soumis au GEC, au Comité des risques et au Comité d'audit.

## 4.2.2 Risque de conformité

Des programmes ciblés de formation à la conformité sont régulièrement organisés pour permettre aux collaborateurs du Groupe de connaître parfaitement leurs responsabilités au regard de la réglementation ainsi que le cadre réglementaire dans lequel ils exercent leur activité.

La fonction Conformité du Groupe définit les besoins de formation d'après plusieurs facteurs, notamment le suivi régulier des contrôles permanents, les contrôles de conformité, l'évolution de la réglementation, les évaluations annuelles du risque de conformité, les violations de la politique de conformité, ainsi que les pratiques et procédures en la matière, et les résultats de l'évaluation annuelle des prestations des collaborateurs. La fonction Conformité du Groupe travaille en collaboration avec les équipes dédiées à la formation et au développement au sein des Ressources humaines du Groupe, afin d'identifier les besoins de formation dans ce domaine et d'apporter les réponses correspondantes à l'échelle du Groupe. Des programmes de formation sur mesure sont également proposés au niveau des lignes métiers et des entités juridiques. Des séances de formation sont, en outre, organisées pour assurer, au sein du personnel, une diffusion rapide des bonnes pratiques et pour informer sur les évolutions observées au plan commercial et juridique, ainsi qu'en matière de conformité et de réglementation.

La protection de la marque Rothschild revêt la plus haute importance pour un Groupe éponyme. Le nom Rothschild et la réputation qui y est attachée constituent des actifs principaux pour le Groupe, raison pour laquelle un ensemble de contrôles a été mis en place visant à assurer le maintien d'une culture axée sur le professionnalisme et à protéger la réputation de la Société.

Chaque manuel de conformité décrit les procédures permettant de prévenir le risque de réputation, notamment les procédures détaillées appliquées à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients dans toutes les divisions opérationnelles.

Dans toutes les grandes lignes métiers, la fonction Conformité est tenue d'établir, tous les mois, un rapport regroupant les informations de gestion de la conformité. Ces informations comprennent des données quantitatives et des évaluations qualitatives émanant des responsables locaux de la Conformité. De tels rapports permettent d'avoir une vision globale du risque de conformité à l'échelle du Groupe et de disposer d'informations nécessaires en la matière par ligne métier ou sujet concerné.

## 4.2.3 Risque relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

La fonction Juridique, Conformité et Risque du Groupe contrôle et coordonne la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme pour l'ensemble des entités du Groupe. Le responsable Juridique, Conformité et Risque du Groupe supervise la stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux ainsi que le dispositif de contrôle du risque y afférent et adresse un rapport en la matière au Gérant. Il s'appuie pour ce faire sur le concours d'experts spécialisés de l'équipe dédiée à la criminalité financière au sein du Groupe ainsi que sur l'exécution de procédures opérationnelles par les équipes Juridique, Conformité et Risque à l'échelle mondiale.

Un Comité en charge de la criminalité financière (présidé par le responsable de l'équipe dédiée à la criminalité financière du Groupe) examine la conception et l'efficacité des politiques, procédures et programmes de suivi du Groupe en matière de criminalité financière. Il a également pour mission de développer une approche stratégique pour la prévention du blanchiment de capitaux au niveau du Groupe. Le comité, qui se réunit une fois par trimestre, est composé des responsables régionaux en matière de criminalité financière.

L'équipe dédiée à la criminalité financière au sein du Groupe examine une fois par an toutes les politiques mises en œuvre par le Groupe dans ce domaine.

## 4.3 Risque de marché

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de changes, d'actions et de titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de portefeuille de transaction demeure faible par rapport aux capitaux propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de portefeuille du Groupe portent uniquement sur des produits dits « classiques » (*vanilla products*) – le Groupe ne mène aucune activité de négociation sur des dérivés complexes ou autres instruments financiers dits exotiques.

Chaque entité bancaire du Groupe doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et les limites approuvées par le Comité de gestion actif-passif du Groupe (*Group ALCO*).

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en calculant son impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts (et sur celles des dérivés de taux d'intérêt) par modélisation d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse ou à la baisse sur un an. Cet impact est calculé au niveau de chaque entité.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est faible par rapport aux capitaux propres. Aucun changement significatif du profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'a été signalé dans le rapport interne à l'ACPR au titre des douze derniers mois.

## 4.4 Risque de liquidité

Il y a risque de liquidité lorsque le Groupe n'est pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à l'échéance. La gestion du risque de liquidité est, par conséquent, un élément essentiel permettant de garantir la viabilité et la prospérité futures du Groupe.

### 4.4.1 Gestion des risques de liquidité

L'approche prudente du risque de liquidité et de la gestion de ce risque, adoptée par le Groupe, s'inscrit dans le cadre global de la stratégie mise en œuvre au sein de la banque de financement et de la gestion de patrimoine.

Conformément aux limites fixées dans sa position relative à l'appétence au risque, le Groupe doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en termes de trésorerie ainsi qu'un coussin de sécurité complémentaire par rapport aux exigences réglementaires et à l'évaluation interne des besoins de liquidité. La politique de gestion du risque de liquidité du Groupe est soumise à un examen annuel. Chaque entité bancaire doit être dotée d'une politique de gestion du risque de liquidité, approuvée par le Comité de gestion actif-passif du Groupe (*Group ALCO*), qui définit ses limites en termes de risque de liquidité ainsi que la manière de mesurer, de surveiller et de contrôler ce dernier.

Le *Group ALCO* est chargé, en s'en tenant aux directives du Gérant, de développer une stratégie de gestion de la liquidité et d'en superviser la mise en œuvre, d'approuver les politiques et limites locales relatives au risque de liquidité, et d'introduire des mesures raisonnables pour faire en sorte que ces dernières soient conformes au profil de risque du Groupe. Le *Group ALCO* établit et assure le maintien d'une structure de gestion du risque de liquidité, comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité ainsi que pour identifier des changements significatifs du profil de liquidité. Le *Group ALCO* est habilité, après évaluation des résultats des *stress tests*



appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire, l'adoption de mesures s'inscrivant dans le cadre d'un Plan de financement d'urgence (*Contingency Funding Plan* ou CFP). Le *Group ALCO* s'assure que l'impact et le coût appropriés des transactions en termes de liquidité soient pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit. Il approuve, enfin, le taux de référence pour le coût de la liquidité, retenu par les équipes bancaires comme principal élément entrant dans la fixation du prix correspondant, ainsi que l'évaluation des activités nouvelles et existantes au regard du couple risque-rendement.

Le Comité des risques est responsable de l'examen des politiques et procédures d'identification, d'évaluation, de suivi et de contrôle en accord avec le profil de risque du Groupe.

#### 4.4.2 Système de surveillance du risque de liquidité

Les positions de liquidité de NMR, RBI, RBZ et RCB font l'objet d'un examen et d'un rapport détaillé adressé au *Group ALCO*. Un rapport synthétique est également transmis au Comité des risques, conformément au règlement intérieur de ce dernier. De plus, le Groupe est tenu de se doter d'un plan de financement d'urgence impliquant un examen périodique de l'importance et du degré de gravité des hypothèses utilisées, du niveau et de la viabilité des engagements de financement reçus, ainsi que du montant et de la qualité des actifs liquides détenus. Le Groupe doit également disposer d'un Plan de reconstitution de la liquidité, définissant des stratégies et mesures appropriées pour remédier à une éventuelle insuffisance des liquidités. Ces plans viendront compléter les programmes existants au sein de chaque entité du Groupe.

Les responsables de la fonction trésorerie sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la liquidité, de gérer l'activité selon les limites fixées en matière de liquidité dans les politiques définies localement, telles qu'approuvées par le *Group ALCO*, et d'en rendre compte lors des réunions de ce dernier.

La Direction financière du Groupe est chargée de contrôler le respect des limites fixées en matière de risque de liquidité et de signaler dans les meilleurs délais tout manquement au regard des limites et objectifs établis. L'équipe est, par ailleurs, tenue d'établir les rapports réglementaires sur la liquidité, de soumettre le profil de liquidité à des *stress tests*, de vérifier l'adéquation de ces derniers en consultation avec la fonction Risque du Groupe et de communiquer les résultats obtenus au *Group ALCO*.

La fonction Risque du Groupe est responsable du contrôle du risque de liquidité du Groupe, de l'établissement de rapports périodiques destinés à être soumis au Comité des risques, ainsi que de la vérification de l'adéquation des *stress tests* en consultation avec la fonction Finance.

## 5 Organisation comptable du Groupe

La Direction financière du Groupe a les effectifs nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant le Groupe, sur une base consolidée et réglementaire. La Direction financière du Groupe est constituée de trois divisions : comptabilité des sociétés, comptabilité financière (incluant la consolidation) et *reporting* réglementaire.

### 5.1 Aperçu de l'organisation comptable

Les départements comptables au niveau local ont la responsabilité des comptes sociaux. La Direction financière du Groupe produit uniquement les comptes consolidés de Rothschild & Co.

### 5.2 Processus d'établissement des comptes consolidés

Le département en charge de la consolidation de Rothschild & Co gère le plan de comptes et les bases de données associées, centralise les tâches de la consolidation du Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans BFC, l'outil de consolidation de la Direction financière du Groupe au niveau mondial, toutes les filiales remontent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format communs à l'ensemble du Groupe.

Les données comptables sont directement présentées selon les normes IFRS dans BFC. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doit être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres directives comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Rothschild & Co. Il existe également des instructions de *reporting* trimestriel et une lettre d'information/note trimestrielle de la Direction financière du Groupe.

Une fois les liasses saisies sur BFC, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables, dont :

- la vérification du rapprochement des transactions intra Groupe et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications de l'enregistrement des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse des soldes des comptes de capital ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et ratios à chaque trimestre et depuis le début de l'année ; et
- l'examen au niveau consolidé de la politique de provisionnement.

### 5.3 Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable au niveau du Groupe complète les systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau organisationnel du Groupe.

### 5.4 Dispositif de contrôle comptable au niveau du Groupe

La Direction financière du Groupe s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de première ligne sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les données comptables sont collectées en utilisant BFC, l'outil de consolidation du Groupe. Les directions financières locales sont responsables de la validation des données comptables saisies dans BFC à travers trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – du type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les *managers* du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et
- un troisième niveau, qui implique les Commissaires aux comptes qui certifient les comptes sur une base annuelle et semestrielle. Veuillez noter que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart le sont) et que seules les principales entités et les états financiers de celles-ci sont examinés pour les comptes semestriels. La fonction Audit interne peut également être impliquée dans les procédures de contrôle en tant que troisième niveau de contrôle.

Les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de BFC. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

# Contrôle interne et procédures de gestion des risques

## 5.5 Dispositifs de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires en matière d'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- la Direction financière du Groupe, en plus des procédures de contrôle de l'intégrité des informations comptables qu'elle opère, veille à la cohérence des données saisies avec :
  - sa connaissance des principales transactions ;
  - les comptes de gestion (*management accounts*) du Groupe ;
  - une analyse par catégorie des principaux soldes ; et
  - les documents établis par les autres comités (par exemple, le Comité de rémunération et de nomination, le *Group ALCO*, le *Group Executive Committee*, etc.) ;
- le Gérant, qui approuve les comptes consolidés avant qu'ils ne soient adressés au Comité d'audit ;
- les commissaires aux comptes, dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément à leurs normes professionnelles ; et
- le Comité d'audit, qui constitue le dernier niveau de contrôle, ce comité étant en charge de l'examen des comptes consolidés de Rothschild & Co.

## 5.6 Dispositif de contrôle de reporting réglementaire

Le département *Reporting* réglementaire du Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires.

Au niveau du Groupe, les rapports compte tenu des exigences réglementaires préparés pour l'ACPR portent sur :

- le ratio de solvabilité (incluant les rapports sur l'adéquation du capital et les risques) ;
- le ratio de levier ;
- le ratio de couverture des besoins en liquidité et le ratio net de stabilité des financements ;
- les principaux risques ; et
- les rapports IFRS/FINREP et son cadre réglementaire.

Suite à la mise en œuvre de la directive CRD4, les procédures actuelles sont toujours en cours de révision pour tenir compte des nouvelles règles émanant de CRD4 et des modifications résultant des interprétations détaillées par l'EBA de ces règles, dont le processus de Q&A est toujours en cours.

Quatre procédures principales sont actuellement liées au processus de *reporting* réglementaire :

- la procédure de ratio de solvabilité, qui a été écrite et communiquée en mai 2010 ;
- la procédure relative aux grands risques ;
- les procédures définies pour FINREP et une liste de filiales ; et
- la procédure de données de référence de contrepartie.

En outre, chaque trimestre, l'équipe chargée du *reporting* réglementaire communique des instructions en la matière ainsi qu'une lettre d'information sur la réglementation financière à tout le personnel financier concerné du Groupe.

## Rapport du Président sur les procédures mises en place par la Société afin de prévenir et de gérer les risques financiers résultant de son activité liés aux effets du changement climatique

Conformément à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique, Rothschild & Co doit, à compter de l'exercice 2016/2017, établir un rapport sur les risques liés aux changements climatiques et à sa stratégie bas carbone.

En tant que groupe indépendant en matière de conseil financier, Rothschild & Co est exposé aux risques liés au changement climatique dans le fonctionnement de ses activités.

Au cours de l'exercice 2016/2017, Rothschild & Co a pris des mesures pour identifier et, le cas échéant, traiter ces risques. A titre d'exemple, un Comité Environnement, Santé et Sécurité a été mis en place au niveau du Groupe. L'objet de ce comité est de mettre en œuvre et de développer de manière fructueuse les stratégies de Rothschild & Co en matière d'environnement, de santé et de sécurité, en conformité avec les exigences légales et réglementaires, tout en créant de la valeur ajoutée pour le Groupe. Le comité assure l'harmonisation entre les stratégies en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les objectifs stratégiques du Groupe, et informe le *Group Executive Committee* des potentielles problématiques en matière environnementale, de santé et de sécurité, qui pourraient avoir un impact sur Rothschild & Co et le Groupe. Il en informe également les parties prenantes internes et externes au Groupe.

En outre, dans le cadre de sa politique environnementale, Rothschild & Co a pour ambition à travers ses opérations, produits et services, d'accroître la valeur ajoutée de ses activités et celles de ses clients de manière écologiquement durable et responsable, afin de préserver au mieux les ressources naturelles disponibles.

Ayant conscience des effets du changement climatique et de son impact potentiel sur les sociétés et les écosystèmes, la sécurité des ressources et la stabilité des marchés économiques, Rothschild & Co entend étudier les problématiques liées au changement climatique et leurs effets sur ses activités.

Egalement conscient de l'objectif de 2 degrés Celsius fixé à l'échelle internationale par les 197 parties à la 21<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à Paris en décembre 2015, Rothschild & Co a adopté une politique environnementale de groupe et travaille à réduire l'impact négatif de ses activités.

Rothschild & Co a déjà mis en place certaines mesures pour limiter son propre impact sur le climat, à savoir la mise en place de systèmes d'évaluation de l'énergie consommée par bureau. Cela vise à identifier les améliorations de l'efficacité énergétique et l'optimisation des équipements de bureau existants.